

RAPPORT ANNUEL 2016

LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS



AVANT-PROPOS



LA DIRECTION DES DÉCHETS MÉNAGERS: SES MISSIONS ESSENTIELLES

La Métropole Européenne de Lille dispose de la double compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

La Métropole Européenne de Lille fait figure de référence. Elle s'est engagée bien avant tout le monde dans une démarche respectueuse du développement durable. Elle est l'un des rares établissements français qui assure une complémentarité aussi forte des systèmes de traitement. Elle adapte ses services à l'évolution du gisement. Elle poursuit ses campagnes de sensibilisation et d'information dans le but d'améliorer la qualité du service public et de réduire de 10% la production de déchets des métropolitains d'ici 2020.

Les effectifs de la Direction

La Direction emploie 66 personnes pour assurer les missions de maître d'ouvrage et de conducteur de prestations. L'ensemble des prestations de collecte et de traitement est assuré par des prestataires privés, à travers divers contrats de prestations de service ou de délégations de service public.

LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS : JETER MOINS, TRIER PLUS, TRAITER MIEUX

Le développement durable et la gestion des déchets ménagers sont des enjeux de la vie quotidienne importants de la politique de la Métropole. Il s'agit de promouvoir la qualité environnementale afin de faire de la qualité la marque de la MEL. Le schéma global de collecte et de traitement des déchets ménagers a été construit autour de 3 objectifs :

- La collecte sélective des déchets,
- L'organisation de la valorisation matière,
- La recherche de la valorisation maximale.

PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA MEL RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS

La MEL est propriétaire des équipements de collecte (les bacs, les colonnes d'apport volontaire, les déchèteries, les annexes de collecte), des équipements de traitement des déchets (centres de tri, centre de valorisation énergétique, centre de valorisation organique et centre de transfert et de manutention) ainsi que du bus info tri. A ce titre, c'est elle qui supporte les coûts des investissements correspondants.

11 DÉCHÈTERIES

Implantées sur les communes de Halluin, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lille (Alsace et Borda), Marquillies, Mons en Baroeul, Quesnoy sur Deûle, Roubaix, Seclin et Tourcoing.

1 CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE (CVO)

Implanté sur la commune de Sequedin

1 CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (CVE)

Implanté sur la commune d'Halluin

1 CENTRE DE TRI DE LILLE/LOOS (CTL)

Implanté sur les communes de Lille/Loos

1 CENTRE DE TRI D'HALLUIN (CTH)

Implanté sur la commune d'Halluin

2 GARAGES DE VÉHICULES DE COLLECTE

Implantés sur les communes d'Halluin et Sequedin



SOMMAIRE



Les différents moyens de collecte de la MEL	page 8
Les centres de traitement des déchets de la MEL	page 22
Les actions de sensibilisation	page 34
Les indicateurs techniques et financiers	page 42
Les annexes	page 58

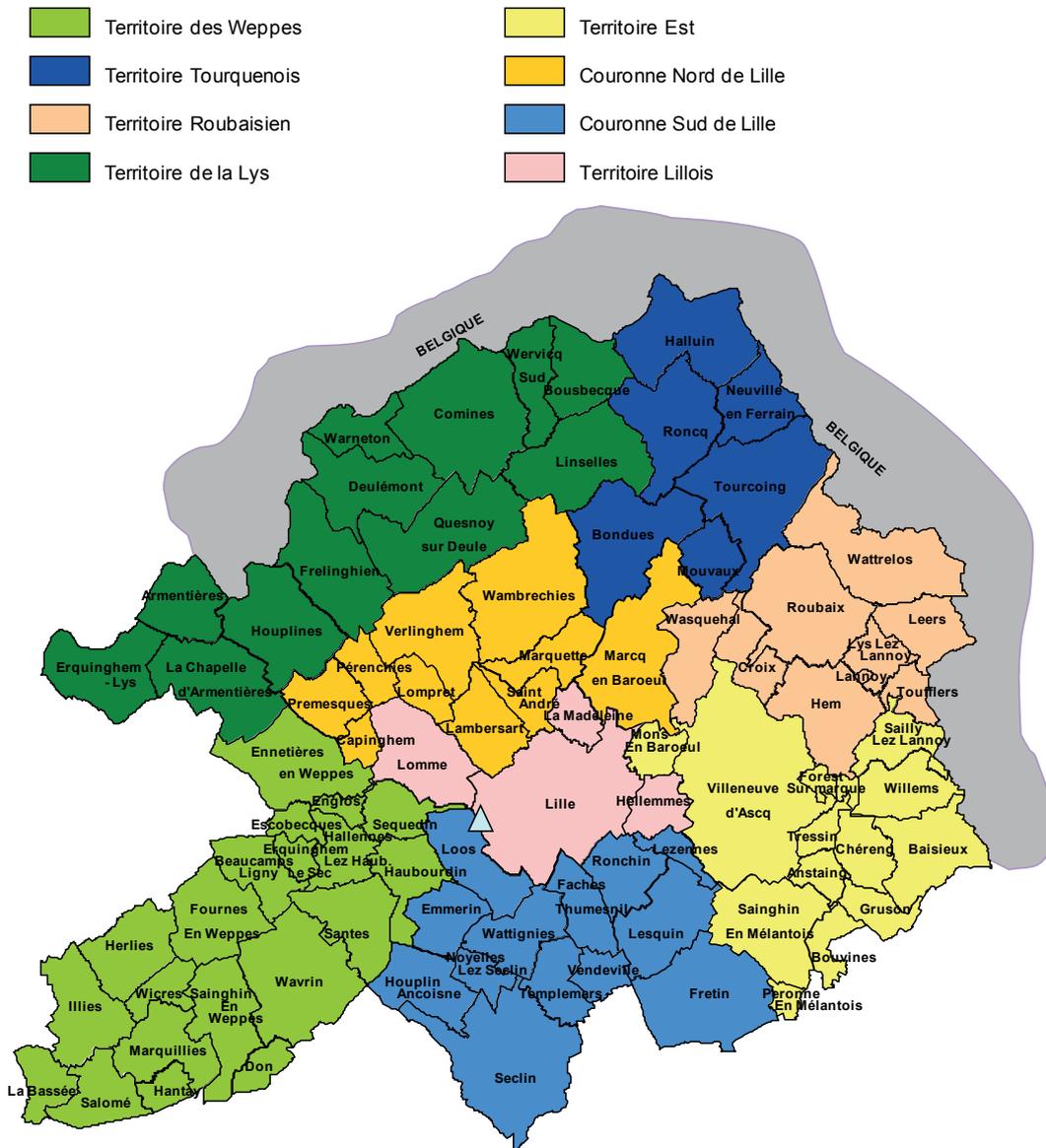
LES DIFFÉRENTS MOYENS DE COLLECTE DES DÉCHETS DE LA MEL

chap.01

Pré collecte et collecte des déchets pris
en charge par le service

pages 10 à 21

TERRITOIRE DESSERVI



CARTE DES 8 TERRITOIRES DE LA MÉTROPOLE EN 2016

PRÉ COLLECTE ET COLLECTE DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

NOMBRE D'HABITANTS

Il s'agit d'assurer au quotidien la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Métropole (soit 85 communes) pour les 1 129 061 habitants source INSEE 2013 applicable pour 2016) et de mettre en place les équipements de traitement, les moyens et l'organisation des collectes.

Le gisement global 2016 traité est de 662 442 tonnes, ce qui représente une moyenne journalière de 1 815 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Parmi ces déchets, la MEL collecte et traite les déchets des 7 280 administrations et des 29 735 commerçants.

2015

1 119 877 habitants

**654 787 tonnes
traitées**

2016

1 129 061 habitants

**662 442 tonnes
traitées**

LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE A PORTE

Sont concernés les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et bureaux (emballages, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers pour les ménages). Ils représentent 61 % du gisement global.

Depuis décembre 2008, tous les habitants de La Métropole trient leurs déchets.

Les 515 665 habitants des secteurs périurbains sont invités à trier de la manière suivante :

1. Déchets « flaconnages » (en verre, plastique ou métal) ;
2. Déchets « fibreux » (papiers, emballages en cartons) ;
3. « Biodéchets » (préparations, restes de repas, fleurs fanées, tontes, petits élagages) ;
4. « Queue de tri » (déchets non recyclables).

Ces 4 fractions sont collectées dans deux bacs cloisonnés. Les véhicules de collecte sont eux-mêmes cloisonnés.

Dans les zones urbaines, soit 613 396 habitants, le tri est ramené à seulement 2 fractions, à savoir :

1. Les déchets recyclables regroupant le flaconnage et le fibreux ;
2. Le reste regroupant les biodéchets et les déchets non recyclables (ordures ménagères résiduelles).

Pour les commerçants, le volume global maximum, gratuitement mis à disposition et collecté une fois par semaine pour chaque fraction, est de 500 litres.

Si le besoin est inférieur ou égal à 500 litres/semaine : dotation gratuite.

Si le besoin est supérieur à 500 litres/semaine : les établissements peuvent souscrire, auprès de la Métropole Européenne de Lille, un contrat de 500 litres/semaine ou de 1.000 litres/semaine payant en plus de la dotation gratuite de 500 litres. Le volume supplémentaire, dans le cadre de ces contrats, est collecté avec ceux de la dotation gratuite, avec les mêmes bennes, et en même temps que les déchets ménagers du secteur.

FRÉQUENCE DE COLLECTE

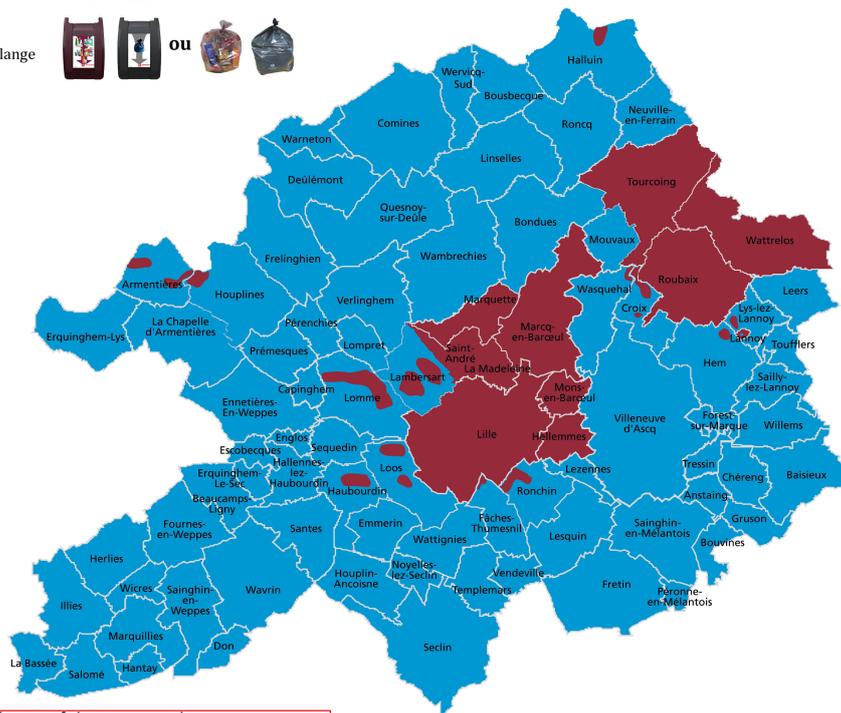
Tous les recyclables sont collectés une fois par semaine. Les déchets non recyclables sont collectés deux fois par semaine dans les zones urbaines denses, 1 fois par semaine dans les autres zones.

Ces fréquences de collecte concernent également les 13 aires d'accueil des gens du voyage ainsi que l'aire de grand passage de Bondues.

Zone biflux - fibreux et flaconnages cloisonnés
- biodéchets et non recyclables cloisonnés



Zone monoflux - fibreux et flaconnages en mélange
- biodéchets et non recyclables en mélange



BIFLUX > déchets recyclables collectés une fois par semaine
> déchets non recyclables collectés une fois par semaine
MONOFLUX > déchets recyclables collectés une fois par semaine
> déchets non recyclables collectés deux fois par semaine



LES FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

Les déchets recyclables

21 336 tonnes de déchets fibreux ont été collectées, soit 41,4 kg par an et par habitant desservi ;

30 154 tonnes de déchets flaconnages ont été collectées, soit 58,4 kg par an et par habitant desservi ;

49 424 tonnes de déchets recyclables en mélange ont été collectées, soit 80,6 kg par an et par habitant desservi.

Au total 100 914 tonnes de déchets recyclables ont été collectées.

Ces quantités sont stables par rapport à 2015.

Les biodéchets

32 043 tonnes ont été collectées en porte à porte, soit 62,1 kg/habitant/an.

2 409 tonnes de plus qu'en 2015 (hausse de 8,13%). Les variations du tonnage de cette fraction sont principalement dues aux conditions climatiques.

Les déchets non recyclables

263 322 tonnes ont été collectées, soit 233,2 kg par an et par habitant (soit une baisse de 5kg/hab/an par rapport à 2015). Il reste une marge de progrès pour augmenter les quantités de déchets recyclables et biodéchets, notamment au niveau des papiers cartons et des préparations et restes de repas. Pour les déchets alimentaires, très pondéreux et assez peu triés par les ménages, une communication adaptée est menée depuis fin 2012 pour accroître leur captage.

2015

DÉCHETS RECYCLABLES

101 237 tonnes

BIODÉCHETS

29 634 tonnes

DÉCHETS NON RECYCLABLES

262 117 tonnes

2016

DÉCHETS RECYCLABLES

100 914 tonnes

BIODÉCHETS

32 043 tonnes

DÉCHETS NON RECYCLABLES

263 322 tonnes

LA PRÉ-COLLECTE

La MEL fournit aux usagers les bacs et sacs nécessaires au stockage des déchets avant collecte. Les entreprises Plastic Omnium et CITEC ont en charge la distribution des contenants ainsi que la maintenance des bacs, au moyen de différents marchés publics.

Près de 750 000 bacs sont actuellement en service sur la métropole. Parallèlement, 48 200 foyers sont dotés de sacs en plastique (gris pour les déchets non recyclables et rouge transparent pour les déchets recyclables en mélange).

En 2016, un peu moins de 9,5 millions de sacs ont été distribués lors des campagnes de renouvellement et des dépannages auprès des usagers, dont 390 000 sacs distribués par la MEL dans le cadre de la prestation de dépannage des habitants.

LES GARAGES DE VÉHICULES DE COLLECTE

L'optimisation des déplacements des véhicules hors collecte est un objectif constant visant à réduire les trajets des bennes, les coûts et les impacts sur l'environnement. Pour cela, les lieux de remisage des véhicules de collecte doivent être proches des équipements de traitement. Le garage de véhicules de collecte d'Halluin a été implanté à côté du Centre de Valorisation Énergétique, et celui de Sequedin est implanté à côté du Centre de Valorisation Organique.



LA COLLECTE SÉLECTIVE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Dans certains secteurs et en déchèteries, des colonnes d'apport volontaire pour les déchets recyclables sont mises en place. Ce mode de pré-collecte concerne également les logements collectifs ne disposant pas de locaux propreté suffisamment grands. 700 colonnes aériennes et enterrées sont actuellement en service sur la métropole dont 439 colonnes d'apport volontaire enterrées. En 2016, plusieurs sites ont été équipés (Lille Sud-Arbrisseau, Wattignies-Blériot, Tourcoing-Baille). De nombreux projets avec de nouvelles implantations sont programmés pour les prochaines années.

26 000 habitants sont concernés par la collecte sélective en colonnes d'apport volontaire.

LES FRÉQUENCES DE COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES

La collecte des colonnes d'apport volontaire est de manière générale hebdomadaire voire bi-hebdomadaire pour les déchets non recyclables. Elle est hebdomadaire voire tous les quinze jours pour les déchets recyclables.

En revanche, ces dernières seront équipées courant premier semestre 2017 d'un système de télérelève permettant de renseigner quotidiennement le remplissage des bornes, et optimiser ainsi la collecte.

LES FLUX COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

Les déchets recyclables

1 366 tonnes pour les déchets fibreux ont été collectés; soit 52,6 kg/habitant/an.

445 tonnes pour les déchets flacons ont été collectés; soit 17,1 kg/habitant/an.

1 200 tonnes pour les déchets recyclables en mélange ont été collectés; soit 46,2 kg/habitant/an.

359 tonnes pour les déchets de verre ont été collectés; soit 13,8 kg/habitant/an.

Les déchets non recyclables

4 727 tonnes de déchets non recyclables ont été collectés, soit 181,8 kg/habitant/an

9,6 % de plus par rapport à 2015.



2015

DÉCHETS RECYCLABLES

3 493 tonnes

DÉCHETS NON RECYCLABLES

4 311 tonnes

2016

DÉCHETS RECYCLABLES

3 370 tonnes

DÉCHETS NON RECYCLABLES

4 727 tonnes

LA PRÉ-COLLECTE

La fourniture et l'installation des colonnes d'apport volontaire enterrées sont assurées par le groupement PLASTIC OMNIUM / COLAS NORD/ L'entretien maintenance est assurée tous les trimestres par PLASTIC OMNIUM et STMC.

La fourniture des colonnes d'apport volontaire aériennes en plastique est assurée par BILOBA Environnement.

INTÉGRATION DES PROBLÉMATIQUES DE GESTION DES DÉCHETS DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Afin d'anticiper et de trouver des solutions adéquates pour le stockage et la collecte des ordures ménagères, la direction des Déchets ménagers participe à la plupart des projets de renouvellement urbain, de création d'éco-quartiers et de requalification des courées urbaines sur la métropole.

Parallèlement, tous les permis de construire font l'objet d'un avis de la direction quant au moyen de stockage des déchets et à l'accessibilité des locaux par les bennes de collecte. En 2016, ce sont ainsi 1 440 permis qui ont été analysés.

COLLECTES SÉPARÉES PROPOSÉES

LES PAPIERS DE BUREAU DES ADMINISTRATIONS

La MEL développe le tri du papier de bureau au sein des établissements publics.

En 2016, 865 établissements publics bénéficient de la prestation assurée par la société CDI Recyclage.

LES GALERIES MARCHANDES

Les galeries marchandes évacuent leurs déchets au moyen de bacs de grande capacité, ce qui permet de mutualiser les moyens pour l'ensemble des cellules commerciales. Douze galeries sont équipées de la sorte en 2016, dans le respect des quantités maximales prises en charge par la MEL au titre de sa compétence en gestion des déchets assimilés aux ordures ménagères.

2015

408 tonnes

2016

450 tonnes

2015

1 819 tonnes

2016

1 733 tonnes

LA COLLECTE DES MARCHÉS ET DES FOIRES

La MEL assure la collecte des déchets en fin de marchés ou braderies. En 2016, cette prestation a concerné 123 marchés collectés hebdomadairement et 292 braderies et fêtes locales.

L'actualité de 2016 (plan vigipirate) a considérablement réduit le nombre de braderies (exemple: la Braderie de Lille) et la quantité collectée par cette prestation.

2015

MARCHES+BRADERIES

3 580 tonnes

2016

MARCHES+BRADERIES

3 126 tonnes

LES BIODÉCHETS DES CANTINES DES ADMINISTRATIONS

La MEL collecte les préparations et restes de repas dans les cantines des administrations (établissements scolaires, restaurants universitaires, maisons de retraite, centres hospitaliers, administrations diverses comme le Conseil Général, le Conseil Régional...).

Afin d'adapter au mieux le tri en fonction du nombre de repas et de la localisation de l'établissement, deux types de collecte sont proposés :

- Une collecte en bacs, avec mise à disposition de sacs biodégradables : 209 établissements sont équipés de la sorte ;
- Une collecte en bacs avec pompage des déchets par un camion hydrocureur puis lavage des bacs. Cette collecte, réalisée par la société LMA en groupement avec Ramery Propreté et Compost du MAZE, concerne 441 établissements.

4 859 tonnes de biodéchets ont été collectées.

Au total, ce sont 650 établissements sur la métropole qui trient les biodéchets issus de la restauration collective.

2015

TRI DES BIODÉCHETS

676 établissements

4 562 tonnes

2016

TRI DES BIODÉCHETS

650 établissements

4 859 tonnes



ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES DE LA COLLECTE

CONSIGNES DE TRI

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015) a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière, et a notamment imposé une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022.

La MEL a lancé une étude pour permettre d'identifier les différentes évolutions nécessaires des consignes de tri. Cette étude devra apporter des éléments chiffrés sur les impacts techniques, économiques et organisationnels pour la MEL.

NOM DES PRESTATAIRES

ESTERRA

Activités confiées : Collecte sélective, collectes des encombrants, exploitation des déchèteries, nettoyage des marchés, traitement ponctuel des déchets lors des braderies.

Lieu : Rue Chanzy à Lezennes

Capital de 8 M€



LILEBO

Société dédiée appartenant à ESTERRA

Activités confiées : Collecte des déchets ménagers intra-muros de Lille.

Lieu : Rue Chanzy à Lezennes

Capital de 500 000€



PAPREC NORD (CDI recyclage)

PAPREC NORD est spécialisée dans le recyclage des papiers, cartons et plastiques.

Marché de sensibilisation, de collecte et de valorisation du papier de bureaux des établissements communaux de la métropole

Durée : 4 ans

Lieu : rue de la prévôté à Quesnoy sur Deûle



SUEZ RV Nord Est

SUEZ Recyclage et Valorisation des déchets en Nord Est est spécialisé dans la collecte et le traitement des déchets.

Activités confiées : collecte des déchets recyclables des colonnes d'apport volontaire.

Durée : 4 ans

Lieu : route d'Ypres à Wambrechies

Capital : 3 000 531 €



PLASTIC OMNIUM

Activités confiées : Mise en place, fourniture, distribution, et maintenance des récipients de collecte.

Distribution de sacs en plastique

Lieu : 10 rue de la Louvière à Lesquin

Capital de 10 M€



CITEC ENVIRONNEMENT

Activités confiées : Mise en place, fourniture, distribution, et maintenance des récipients de collecte.

Distribution de sacs en plastique

Lieu : 8 rue des Forts à Neuville En Ferrain

Capital de 16 M€



STMC

Filiale d'ESTERRA

Activités confiées : Collecte sélective des colonnes d'apport volontaires.

Lieu : Rue Chanzy à Lezennes

Capital de 600 000€



LMA

Groupement RAMERY PROPRETE/ Littoral Métropole Assainissement / compost du MAZE

Activités confiées : collecte des bio déchets de restauration hors foyers des établissements publics.

Lieu : 126 rue Carnot à SEQUEDIN



LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

Les déchets encombrants sont la fraction des déchets ménagers qui, en raison de leur volume ou de leur nature, disposent d'une filière de traitement spécifique et ne peuvent donc pas être pris en charge par la collecte régulière des ordures ménagères (mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, gravats, déchets diffus spécifiques, etc). Ces déchets sont collectés selon leur nature grâce aux apports volontaires (déchèteries, camionnettes, bennes saisonnières) ou au moyen des collectes en porte à porte sur rendez-vous.

LES DÉCHÈTERIES : NOMBRE ET LOCALISATION

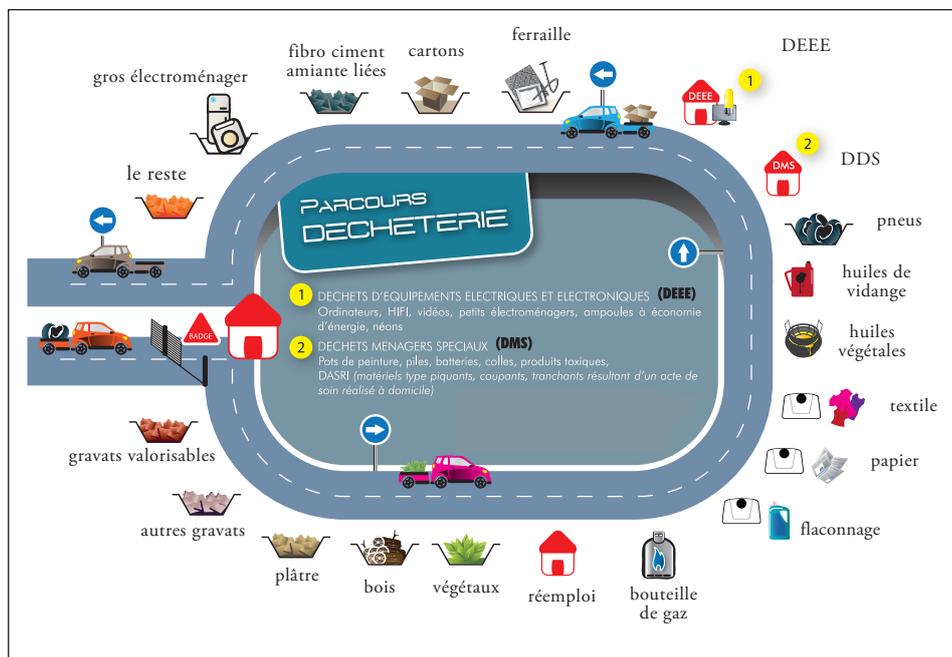
Les habitants sont invités à se rendre prioritairement en déchèterie, ce service leur étant proposé pour prendre en charge les encombrants les plus volumineux.

Tous les déchets encombrants y sont acceptés et sont principalement destinés au réemploi, au recyclage et à la valorisation. Les usagers sont invités à pratiquer un tri sur place de leurs apports et à les déposer dans les bennes et contenants mis à disposition. Les jours et horaires d'ouverture de ces équipements permettent l'accès le plus large possible (du lundi au dimanche inclus).

Les habitants disposaient en 2016 de onze déchèteries implantées sur les communes de Halluin, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lille (Alsace et Borda), Marquillies, Mons en Baroeul, Quesnoy sur Deûle, Roubaix, Seclin et Tourcoing.



TYPES DE DÉCHETS



Le réseau poursuit son déploiement des déchèteries métropolitaines

L'objectif est de proposer un service de proximité de qualité homogène à l'ensemble des métropolitains. Les études préliminaires se poursuivent pour l'implantation d'une déchèterie à Villeneuve d'Ascq.

Travaux d'entretien, d'adaptations et de mise aux normes des déchèteries existantes

Afin d'assurer une gestion durable des équipements et d'optimiser leur fonctionnement, le réseau de déchèteries existantes nécessite la réalisation de travaux d'entretien, d'adaptations et de mise aux normes.

Les travaux d'adaptations ont pour objectif d'augmenter la capacité de prise en charge et de tri des déchets ainsi que d'assurer une sécurité optimale des agents de déchèterie et des usagers.

Concernant plus particulièrement les travaux de mise aux normes, la MEL renforce la sécurité des usagers par la réalisation de garde-corps fixes au droit des quais. Cet aménagement de sécurité, dorénavant obligatoire sur les déchèteries, est déjà mis en œuvre sur les déchèteries les plus récentes (La Madeleine, Seclin et Mons en Baroeul). Fin 2016, seules les déchèteries de Roubaix et Lille-Alsace ne sont pas pourvues de ces dispositifs.

LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE MOBILE

En 2016, l'expérimentation d'un service de déchèteries mobiles a été poursuivie et étendue dans l'objectif de pallier le manque d'une déchèterie de proximité ou à la saturation de certaines. 21 sites ont donc été choisis dans les zones concernées.

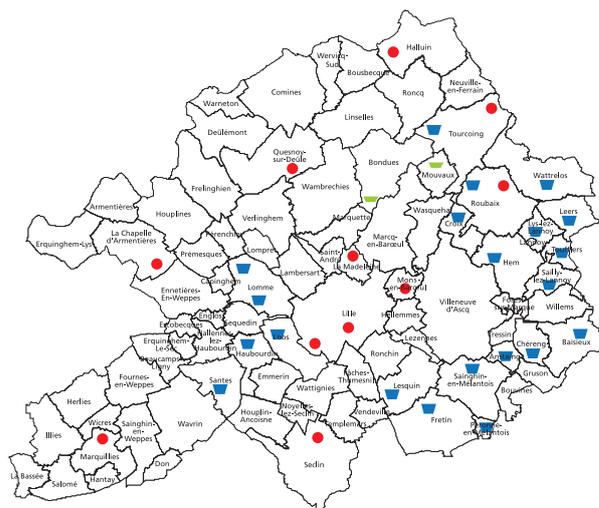
La collecte de déchets apportés par les habitants s'est faite au moyen de bennes et camionnettes, avec une fréquence hebdomadaire ou mensuelle selon les sites.

Environ 60 136 habitants ont été accueillis pour un total de 2 394 tonnes collectées.

2015
FRÉQUENTATION
15 500 visites
926 tonnes
2016
FRÉQUENTATION
60 136 visites
2 394 tonnes



- Déchèterie fixe
- Benne déchets verts
- ▼ Déchèterie mobile



LA COLLECTE DE DÉCHETS VERTS DANS LES BENNES SAISONNIÈRES

Pour compenser l'absence de déchèterie à proximité ou en cas de déchèterie très fréquentée, des bennes de grande capacité pour collecter les déchets verts sont également mises à la disposition des particuliers entre mars et novembre selon un calendrier établi en accord avec les villes. Les lieux d'accueil de ces bennes sont gardiennés par du personnel municipal. Cette prestation concernait 23 communes en 2016 (Partenariat avec les communes).

Les points d'apport volontaire de déchets verts directement gérés par la MEL

Dans le cadre du nouveau schéma de collecte et de valorisation des déchets encombrants, les communes ayant basculé dans le dispositif de collecte des encombrants sur rendez-vous, mais dont certains quartiers restent néanmoins éloignés d'une déchèterie, bénéficient d'un point d'apport volontaire de déchets verts dont le gardiennage est assuré par la MEL.

Ainsi en 2016, les communes de Bondues et Mouvaux ont bénéficié de ce nouveau service par la mise en place d'un point d'apport volontaire mobile et gardienné sur un créneau de 3 heures, à une fréquence hebdomadaire, sur la période d'avril à novembre inclus.

312 tonnes ont ainsi été collectées et valorisées au Centre de Valorisation Organique, pour un nombre total de 6132 visites.

2015
FRÉQUENTATION
5 237 visites
247 tonnes
2016
FRÉQUENTATION
6 132 visites
312 tonnes

LA COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE PAR CAMIONNETTE

Une camionnette est présente mensuellement sur chacun des 118 points de collecte (97 points spécifiques ainsi que les 21 points de déchèteries mobiles) répartis sur l'ensemble du territoire selon un calendrier annuel distribué en porte à porte. Peuvent y être déposés, par le particulier, les produits présentant de manière générale un danger potentiel pour la santé ou l'environnement (irritants, inflammables, corrosifs, produits phytosanitaires, peintures et déchets d'activités de soins à risques infectieux).

La camionnette DDS était également présente en déchèterie mobile. Les chiffres de tonnage et de fréquentation comprennent les DDS collectés en déchèteries mobiles.

2015
FRÉQUENTATION
13 748 visites
133 tonnes
2016
FRÉQUENTATION
9 354 visites
164 tonnes

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE SUR RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE

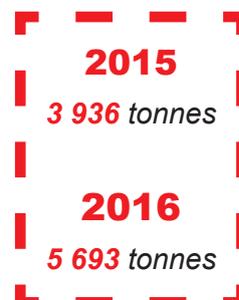
Au 1er janvier 2016 et après plusieurs années de déploiement progressif, la totalité des habitants de la métropole bénéficiait de ce service.

Comme les années précédentes, le basculement des dernières communes a été accompagné par des opérations de sensibilisation et communication :

- Distributions en boîtes aux lettres des documents d'information ;
- Articles dans la presse (revue MEL, bulletins municipaux, presse locale) ;
- Site internet dédié ;
- Plateforme téléphonique du service Déchèteries et déchets encombrants ;
- Présence du Bus Info Tri dans les communes.

De plus, une opération systématique de suivi et de sensibilisation sur le terrain a été menée de janvier à mars 2016, la veille et le jour où aurait dû avoir lieu la collecte mensuelle, dans chaque commune concernée par ce changement.

La plateforme téléphonique a comptabilisé 91072 appels pour 39807 rendez-vous. Les appels concernaient pour 46 % la prise d'un rendez-vous, les autres appels étant principalement liés à des demandes de renseignements ou des modifications ou annulations de rendez-vous.



LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR LES GRANDS ENSEMBLES D'HABITAT VERTICAL

Dans les grands ensembles d'habitat collectif, une collecte mensuelle s'effectuant directement dans des lieux de stockage aménagés par les gestionnaires d'immeubles se met en place progressivement sous réserve du respect de conditions techniques précises. Une convention est alors signée entre la MEL, le gestionnaire du site et le collecteur. Ce dispositif permet d'éviter les problèmes de malpropreté liés à la présentation des déchets sur le domaine public. De plus, lorsque cela est possible, une partie des produits collectés est directement acheminée vers les filières de recyclage (bois, carton, déchets d'équipements électriques et électroniques).

Près de 82 200 logements étaient concernés au 31 décembre 2016 (67 000 logements en 2015).



LA COLLECTE PAR BENNES DE GRANDE CAPACITÉ

En complément des collectes et de l'accueil en déchèteries, les déchets des administrations et des services techniques municipaux sont également collectés à l'aide de moyens adaptés de type bennes de grande capacité.

La MEL poursuit le travail de mise en œuvre de la délibération votée en juin 2004, qui explicite le cadre du partenariat avec les communes sur l'amélioration du tri des déchets produits par les services techniques municipaux. Les communes sont amenées à adapter si nécessaire leurs procédures en intégrant les bonnes pratiques de tri et à sensibiliser les équipes aux enjeux d'une bonne gestion des déchets.



LA COLLECTE DE REPASSE

L'étude des flux migratoires journaliers sur la Métropole Européenne de Lille a mis en évidence l'existence de quatre pôles importants de flux de population. Ces pôles sont situés dans les centres villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq. Ces flux migratoires génèrent une production importante de déchets non prise en charge par le service ordinaire de collecte mis en place sur l'ensemble de la métropole selon les fréquences régulières et non journalières.

Par conséquent, la Métropole Européenne de Lille a mis en place sur les secteurs concernés de ces quatre communes une prestation de collecte dite de " repasse " Cette collecte permet de maintenir sur les principaux axes de fréquentation de ces quatre pôles un état de propreté satisfaisant. Elle concerne essentiellement des déchets assimilables aux ordures ménagères mais présentés dans des contenants non réglementaires.

Les corbeilles publiques installées sur ces axes sont conjointement collectées par ce service de " repasse " duquel sont exclus les déchets non regroupés, les encombrants ménagers et les déchets verts.

Cette prestation est assurée globalement dans le cadre du groupement de commande MEL/Ville de Lille pour la commune de Lille, et par un marché spécifique pour les 3 autres communes.

Le tonnage concerné (hors Lille) est de 214 tonnes.

LA RÉSORPTION DES DÉPÔTS SAUVAGES

Sur demande spécifique des villes et de manière exceptionnelle, la MEL met en place les moyens nécessaires à la résorption des dépôts sauvages importants en détournant une benne tasseuse affectée à la collecte des encombrants ou en déployant des moyens techniques adaptés. Cette mission est assurée en accompagnement de l'action des villes compétentes en matière de propreté et n'est effectuée que dans des cas ponctuels de dépôts de grande ampleur.

Plusieurs opérations de grande ampleur (nettoyage de terrains utilisés comme habitat temporaire) ont été réalisées en 2016, ce qui explique le tonnage important enregistré. Ce chiffre ne doit donc pas être interprété comme une augmentation générale des dépôts sauvages sur le territoire.

2015
111 tonnes
2016
1 036 tonnes

TONNAGE OU VOLUME MAXIMAL INDIVIDUEL AU-DELÀ DUQUEL UN PRODUCTEUR DE DÉCHETS NON MÉNAGERS NE PEUT PAS ÊTRE COLLECTÉ

ENCOMBRANTS

Le règlement de déchèteries (disponible en annexe) autorise les producteurs de déchets non ménagers à venir en déchèterie. Ce dépôt, payant ou non, est limité à une quantité maximale en fonction de la catégorie du producteur. Ce règlement est disponible en déchèterie et en ligne sur le site Internet de la MEL. Il est distribué à chaque usager effectuant sa demande de badge.

Les services de déchèteries mobiles, points d'apport volontaire de collecte des encombrants et encombrants sur rendez-vous ne sont accessibles qu'aux particuliers.

ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES DE LA COLLECTE

ENCOMBRANTS

Le schéma de collecte des encombrants délibéré en 2011 est désormais mis en place. La MEL va donc aujourd'hui réfléchir à son optimisation tout en restant attentive aux évolutions des pratiques des usagers concernant les déchets encombrants et à l'émergence de nouvelles filières.

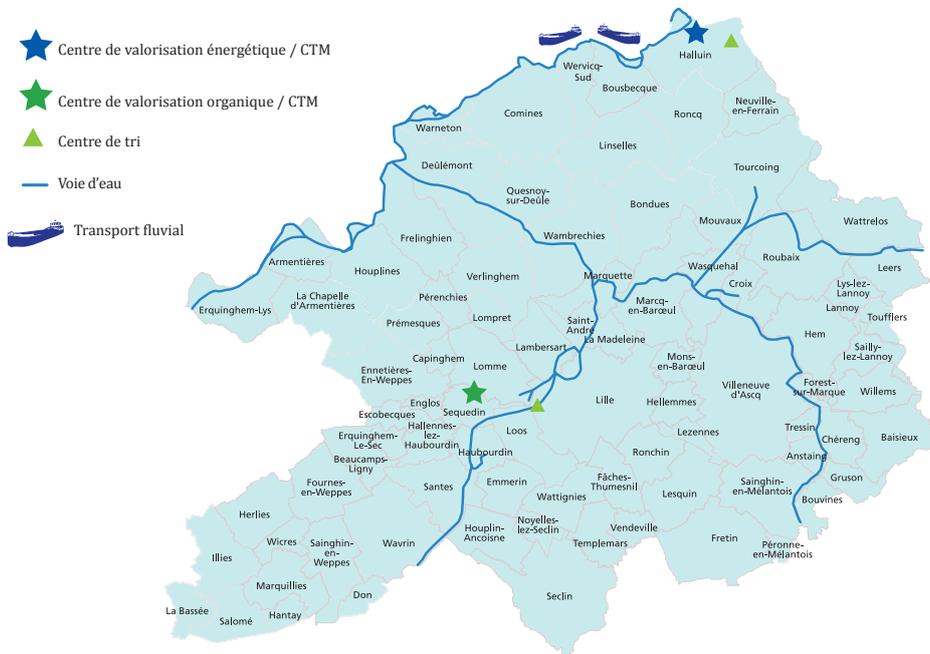
LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE LA MEL

chap.02

Traitement des déchets ménagers et assimilés	page 24
Les sites de traitement de déchets non métropolitains	pages 25 à 26
Les sites de traitement métropolitains	pages 27 à 30
Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé et l'environnement	pages 31 à 32

TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT DE LA MEL



NOM DES EXPLOITANTS

SPL TRISELEC

Activités : Tri et valorisation des déchets collectés en porte à porte.

Capital de 1 684 530 €.

Actionnaire public MEL 80% , DGL 20%

1/ Centre de tri d'Halluin : Contrat de délégation de service public depuis le 01 juillet 2012. Le contrat s'achèvera le 30 juin 2019.

Lieu : rue de Lille à Halluin



2/ Centre de tri de Lille-Loos : Contrat de délégation de service public. Le contrat a débuté le 24 septembre 2007 et s'achèvera le 30 juin 2019.

Lieu : Port de Lille sur les communes de Lille et Loos.

SASU CARBIOLANE

Société chargée de l'exploitation du CVO avec un actionariat Ramery/Dalkia. Délégation de Service Public confiée en mars 2007 et qui s'achèvera le 31 décembre 2017.

39 personnes employées sur le site.

Lieu : Sequedin



SASU VALNOR

Filiale de Veolia Propreté.

Exploitation en Délégation de Service Public qui s'achèvera le 2 Juillet 2017.

55 personnes employés sur le site

Lieu : Sequedin



TRP

Société du groupe Veolia

Activité de tri et valorisation des déchets encombrants,

Capital de 160 000 €,

Lieu : Seclin

LES SITES DE TRAITEMENT DE DÉCHETS NON MÉTROPOLITAINS

Certains déchets ne peuvent pas être pris en charge directement dans les installations métropolitaines. Ils sont par conséquent traités ou valorisés dans des unités avec lesquelles la MEL a contracté un marché public après mise en concurrence.

Filière	Prestataire
ISDND (1)	Sita Nord - Hersin Coupigny
DDS - DASRI (2)	Sotrenor - Harnes (chimirec ECQUES)
Bois	Ramery Environnement - Haubourdin Compost du Maze - Verlinghem
Amiante	Baudelet - Blaringhem - Barlin
ISDI (3)	Ramery Environnement - Haubourdin
Valorisation des Inertes	Ramery Environnement - Haubourdin Vermeulen - Hem
Plâtre	Recydem - Louches
Bouteilles de Gaz	Norgaz - Lesquin
Pneus	Ramery - Harnes Ramery Environnement - Harnes (hors REP)
Textile	Le Relais - Eco Textile - Pas à Pas
Piles	Corépile - Seclin
Dechets verts	SEDE - Graincourt les havrincourt
FFOM (4)	Compost du Maze - Verlinghem
Tri des encombrants	TRP - Seclin
Réemploi	Adelies des Weppes - Marquillies Envie Nord - Lesquin

- (1) ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux (CET2)
- (2) DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
- (3) ISDI : Installation de stockage de déchets inertes (CET3)
- (4) FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

TRP

Dans le cadre du déploiement du nouveau schéma de collecte et de valorisation des déchets encombrants, une partie du gisement des déchets encombrants est collectée en mélange. Une fraction de ce gisement collecté en mélange est néanmoins valorisable après une opération de tri, permettant ainsi d'améliorer les taux de tri et de valorisation des déchets. Cette opération de tri des encombrants est assurée par la société TRP, à Seclin depuis le 1er juillet 2013.

Ainsi, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016, 9 950 tonnes d'encombrants ont été prises en charge chez TRP pour être triées permettant ainsi d'obtenir un taux de valorisation de 68%.

Filière	Prestataire	
Métaux	Galoo	Cibié – Marquette Lez Lille Cornu – Wasquehal RDN – La Chapelle d’Armentières Gabo - FRT – Lomme Galoo - Halluin
	Galoo	Mazelier - Lille Baudelet - Santes Véolia Santes - Lomme
DEEE (5)		Eco Systèmes – Envie 2E - Lesquin
Papier - Carton	CMR	CDI –Quesnoy sur Deûle Baudelet - Santes Véolia – Loos TRP – Seclin Hantson - Wambrechies
Batteries		Bartin recycling - Loos
Huiles minérales		Eco Huile - Lillebonne (76)
Huiles végétales		Atravet - Lokeren (Belgique)
Films radiographiques		Recycl’m - Marseille

(5) DEEE : Déchets d’Equipements Electriques et Electroniques

LES SITES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉTROPOLITAINS

LES CENTRES DE TRI

Le rôle des centres de tri est d'affiner le tri à la source réalisé par les habitants afin d'atteindre les critères qualité nécessaires au recyclage et de séparer les déchets par matière.

Le centre de tri des déchets ménagers fonctionne en trois étapes :

- La séparation mécanique permet de séparer les déchets par type de matériaux grâce à une succession de machines. Chaque type de matériaux aura une réaction différente selon sa forme (corps plats, corps creux), sa composition, sa masse, etc.
- L'affinage manuel permet de corriger les erreurs d'orientation des machines et d'extraire les éventuelles erreurs de tri à la source qu'auraient pu commettre les habitants (refus de tri).
- La mise en balle est une étape de compaction des matériaux triés permettant d'optimiser le stockage et le transport des matières secondaires issues du tri.

. LES RÉSULTATS DES DEUX CENTRES DE TRI MÉTROPOLITAINS

Le centre de tri d'Halluin est dimensionné pour traiter 100 000 tonnes de déchets propres et secs avec verre. Il reçoit les déchets triés par les particuliers de la partie Nord de la Métropole. En 2016, les performances du site sont :

Tonnage réceptionné	59 960 t
Tonnage trié	59 950 t
Tonnage valorisé	48 115 t

soit un taux de valorisation de 80,26%

Le centre de tri de Lille est dimensionné pour traiter 60 000 tonnes de déchets propres et secs avec verre. Il reçoit les déchets triés par les particuliers de la partie Sud de la Métropole. En 2016, les performances du site sont :

Tonnage réceptionné	44 323 t
Tonnage trié	44 343 t
Tonnage valorisé	36 112 t

soit un taux de valorisation de 81,44%

- Le bilan des transferts entre les deux sites pour l'année 2016 se solde à 9 200 t de Lille vers Halluin (majoritairement du fibreux).

LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

Dès la mise en place de la collecte sélective en 1994, la MEL a fait le choix d'une collecte séparative des biodéchets.

Achevé en 2007, le Centre de Valorisation Organique (CVO) a été mis en service progressivement à partir de septembre de la même année. Un Centre de Transfert et Manutention (CTM) des ordures ménagères résiduelles est associé au site de traitement. Ces deux équipements sont exploités par la société Carbiolane.

La valorisation organique a pour objectif premier de traiter par une voie spécifique et responsable les déchets fermentescibles afin d'extraire tout le potentiel énergétique et agronomique contenu dans cette matière (biogaz

et compost). La réussite du captage de ces déchets est assurée par la mise en place de la collecte séparative en amont du traitement :

- . Des biodéchets en porte à porte (fraction fermentescible des ordures ménagères),
- . Des déchets verts en déchèteries et dans les dépôts municipaux,
- . Des restes de repas en cantine collective.

Deux produits principaux sont générés lors du traitement par méthanisation puis compostage intensif des déchets fermentescibles :

. LES RÉSULTATS DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

	2015	2016
fraction fermentescible des ordures ménagères	23 805	31 507
déchets verts	23 383	14 380
déchets alimentaires	4 349	4 801
TOTAL	51 537	50 688

EN 2016

Le CVO a rencontré des problèmes de fonctionnement des tunnels de compostage conduisant à un détournement plus important que les années précédentes.

Conséquence de ces dysfonctionnements :

1 097 tonnes détournées par Carbiolane.

33 123 tonnes détournées par la MEL.

. LA METHANISATION

Il s'agit du procédé de traitement appliqué aux déchets méthanogènes, c'est-à-dire la fraction fermentescible des ordures ménagères qui a la capacité d'être dégradée par des bactéries en biogaz (mélange de méthane et de dioxyde de carbone). Trois digesteurs de 2 000 m³ chacun traitent, en parallèle, les déchets qui ont été préalablement broyés. Les bactéries naturellement présentes dans la matière vont réaliser cette dégradation en condition anaérobie (absence d'oxygène) en 3 semaines dans les digesteurs. Le chauffage est assuré par une autoconsommation du biogaz brut produit.

En 2016, les recettes de vente du biogaz s'élèvent à environ 457 489 € HT (recettes perçues par l'exploitant).

. LE BIOGAZ

Epuré en biométhane, c'est une énergie locale, propre et renouvelable, qui vient se substituer au gaz naturel fossile par son injection dans le réseau local de gaz naturel.

. LE COMPOSTAGE INTENSIF

Il s'agit de la technique naturelle de dégradation de la matière. Le compostage est réalisé sur les déchets ligneux à faible pouvoir méthanogène et sur le digestat (résidu organique obtenu après méthanisation des déchets fermentescibles). 22 tunnels indépendants permettent de maintenir les conditions optimales de dégradation pendant 3 semaines : apport d'oxygène par aération forcée, arrosage et maintien de la température. Une dernière étape de 3 semaines de maturation permet d'obtenir un compost de qualité satisfaisante.

. LE COMPOST

Valorisé localement en agriculture comme amendement organique, il apporte aux terres les éléments et la matière organique nécessaires à la croissance des cultures. Cette matière riche et naturelle évite l'utilisation de fertilisants chimiques nocifs pour l'environnement et pour l'Homme.

Les qualités respectives du biogaz et du compost sont le reflet de la qualité des déchets collectés. Aussi, et pour répondre aux normes de qualité respectives en vigueur (prescriptions techniques du distributeur de gaz naturel pour le biométhane et la norme NFU 44-051 pour le compost), la MEL prête une attention particulière à la qualité des gisements de déchets.

Production	2015	2016	
Biogaz brut	1 209 657 Nm3	1 214 625Nm3	Autoconsommation pour le chauffage des digesteurs et épuration en biométhane
Biométhane	698 128 Nm3	639 529 Nm3	Injection dans le réseau de gaz naturel
Compost	19 354 tonnes	14 446 tonnes	Amendement des sols
Sulfate d'ammonium	137 tonnes	371 tonnes	Amendement azoté liquide

LE CENTRE DE TRANSFERT ET DE MANUTENTION

Il accueille les ordures ménagères résiduelles collectées dans le sud de la métropole. Couplé au CVO et implanté au bord du canal de la Deûle, il permet le transport en conteneurs étanches de déchets préalablement compactés à destination du Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin afin d'y être valorisés en électricité. Ce centre de transfert réceptionne également les biodéchets collectés dans la partie nord de la métropole et acheminés en conteneurs pour être traités au CVO.

En 2016, 157 689 t de déchets (OM, FFOM et refus) ont été manutentionnées par le CTM.

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les déchets ménagers qui ne peuvent plus faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage, méthanisation, réemploi) sont valorisés par incinération avec une production d'énergie électrique, de mâchefers et de REFION (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères).

Ces déchets sont traités au Centre de valorisation énergétique (CVE) à Halluin, appelé Antarès. Cet équipement, mis en service en 2000, a une capacité nominale de 350 000 tonnes par an. Il permet également le transfert de biodéchets, collectés au nord de la métropole vers le CVO. Ces déchets sont compactés et mis en conteneurs maritimes. Le chargement des conteneurs s'effectue au port d'Halluin situé à 3 kms du CVE.

En 2016, 16 869 tonnes de biodéchets ont ainsi été déposées au CVE pour être transférées vers des sites de traitement.

Cet équipement est exploité en délégation de service public par la société Valnor, filiale de Veolia Propreté. Cette société est rémunérée par une redevance de traitement due par la MEL et la vente d'électricité à EDF. En 2016, les recettes de vente d'électricité s'élèvent à 7,98 millions d'euros.

Le Centre de Valorisation énergétique est certifié ISO 50001 .

. LES RÉSULTATS DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE

2015

Réceptionnés : Déchets non recyclables : 345 608 tonnes

En transfert : Biodéchets : 9 962 tonnes

Valorisés : Energie électrique : 179 392 MWh (141 800 MWh vendus à EDF et 37 655 en autoconsommation)

Mâchefers : 75 181 tonnes à destination de Fretin valorisées après extraction des métaux dont Acier : 7 031 tonnes et Aluminium : 905 tonnes

Enfouis : Résidus d'épuration des fumées : 9 444 tonnes à destination du CET1 Limay (78)

1 556 tonnes ont été détournées dont 629 tonnes vers un autre incinérateur et 937 tonnes vers un centre d'enfouissement technique en CET2

2016

Réceptionnés : Déchets non recyclables : 347 929 tonnes

En transfert : Biodéchets : 16 869 tonnes

Valorisés : Energie électrique : 173 899 MWh (134 615 MWh vendus à EDF et 39 069 en autoconsommation)

Mâchefers : 77 294 tonnes à destination de Fretin valorisées après extraction des métaux dont Acier : 9 200 tonnes et Aluminium : 832 tonnes

Enfouis : Résidus d'épuration des fumées : 9 344 tonnes à destination du CET1 Limay (78)

5 590 tonnes ont été détournées dont 2 459 tonnes vers un autre incinérateur et 3131 tonnes vers un centre d'enfouissement technique en CET2

LES TRANSPORTS ALTERNATIFS

En 2016, 134 194 tonnes d'ordures ménagères ont été transférées par péniche et 7 810 tonnes par voie routière depuis le Centre de Valorisation Organique à Sequedin vers le Centre de Valorisation Énergétique à Halluin.

14 898 tonnes de déchets organiques ont été transférées par voie fluviale et 1 289 tonnes par voie routière du CVE vers le CVO.

Les tonnages transportés par route correspondent aux périodes de fermeture des écluses.

14 446 tonnes de compost ont été vendues et transportées par route à destination d'agriculteurs locaux et régionaux. Le compost produit représente environ 1/4 du gisement entrant.

Sur ce gisement, la MEL met à disposition des communes et des particuliers, à titre gracieux, 736 tonnes (5,10% du gisement).

Véolia Propreté est titulaire du marché de transfert de déchets par voie fluviale depuis septembre 2011.

MESURES PRISES POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES EFFETS PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

AMIANTE EN DÉCHÈTERIE NOUVELLE RÉGLEMENTATION 2016

En application du code du travail de l'environnement (Article L541-2) et de la Circulaire du 22/02/2005, une nouvelle réglementation stipule la manière de conditionner et d'éliminer l'amiante en toute sécurité. C'est pourquoi il est désormais obligatoire de filmer au préalable l'amiante avant d'apporter l'amiante en déchèterie. Retrait possible du surfilmage en déchèterie.

NEZ ÉLECTRONIQUE AU CVO

La mise en place de la surveillance continue des nuisances olfactives du CVO en 2013 s'est traduite par :

- l'installation d'analyseurs électroniques ;
- l'étalonnage de ceux-ci par campagne d'analyse sensorielle ;
- la mise en place de l'observatoire des odeurs via le recrutement et la formation de panélistes, divisés en deux catégories :
 - Les riverains appelés « sentinelles »
 - Les agents volontaires de la MEL, appelés « messagers de l'environnement »

Le suivi régulier, par réunion des panélistes, de l'activité de surveillance des odeurs, permet la réalisation de synthèse analytique sur une période donnée.

Ainsi, en 2016, l'ensemble des panélistes (sentinelles et messagers) ont réalisé 499 observations. 94 % des observations signalent le fait qu'aucune odeur n'a été ressentie.

Sur l'année, 24 odeurs ont été rapportées, principalement en période estivale (juin-juillet), en corrélation avec l'augmentation des tonnages reçus sur le site et sous les vents dominants (sud, sud-ouest). Cela constitue une odeur tous les 44 jours.

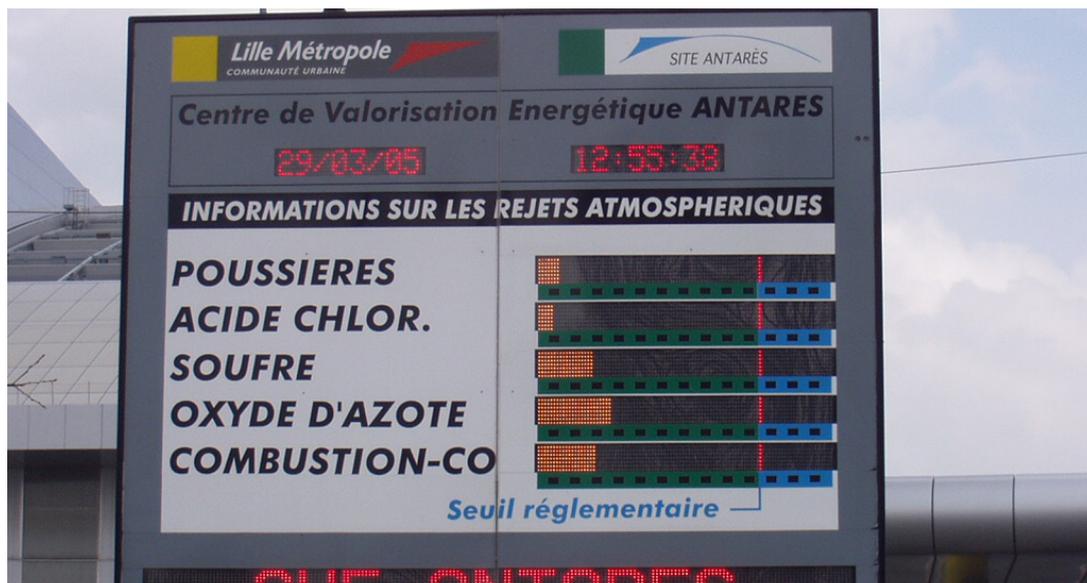
L'indice de gêne général est de 1/10, considérant que le confort olfactif est jugé bon lorsque cet indice de gêne est inférieur à 2,5/10.

L'ensemble du dispositif est reconduit pour l'année 2017.

AFFICHAGE DES REJETS DU CVE À HALLUIN

Composition des fumées	normes	Résultats CVE
Poussières	< 10	0,2 mg/Nm ³
Dioxydes de soufre	<50	10,23 mg/Nm ³
Acide chlorhydriques HCl	<10	1,45 mg/Nm ³
Acide fluorhydrique HF	<1	0,25 mg/Nm ³
Oxydes d'azote NOx	<80	54,65 mg/Nm ³
Monoxyde de carbone CO	<50	8,55 mg/Nm ³
Carbone organique total COT	<10	0,53 mg/Nm ³
Dioxines et furannes	<0,1	0,0098 ng/Nm ³
PCB dioxin like	-	0,0029 ng/Nm ³

Affichage en continu sur le site



ACTIONS DE SENSIBILISATION

chap.03

La prévention des déchets

pages 35 à 37

Les actions de sensibilisation

pages 38 à 41

PRÉVENTION DES DÉCHETS

UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS VOTÉ LE 02 DEC 2016

Les lois Grenelle de 2009 et 2010 ont impulsé une politique des déchets très ambitieuse, axée sur la prévention des déchets.

Elles prévoient que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention (PLP), programme qui représente un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des quantités (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (réduction qualitative).

La prévention s'exerce sur les déchets issus des produits en fin de vie et sur les déchets générés au cours du cycle de vie du produit. Elle s'associe aux enjeux de la collecte sélective et de la valorisation des déchets ménagers. Elle permet de limiter l'incinération, l'enfouissement et contribue à la maîtrise des coûts.

C'est en 2013 que la MEL a pris la résolution de s'engager dans cette démarche, en approuvant par délibération le principe de mise en place d'un PLP.

Cette volonté s'inscrit dans le droit-fil d'une stratégie ambitieuse en matière de développement durable qui transparaît au travers des grandes politiques et des compétences de l'institution métropolitaine.

La Direction des Déchets Ménagers est chargée de mettre en place ce PLP et a travaillé, au cours de l'année 2014, à la réalisation du diagnostic du territoire, étape préalable et essentielle à l'élaboration du programme lui-même et outil d'aide à la décision.

Sur la base de ce diagnostic, des premières actions ont été identifiées au cours de l'année 2015.

La MEL a souhaité une concertation la plus large possible auprès des habitants du territoire métropolitain et a décidé, par délibération, de la création et de la composition d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLP, composée d'élus, de partenaires institutionnels et associatifs.

L'objectif est de développer un programme pertinent et participatif, en prise avec la réalité locale et susceptible d'aboutir à des résultats concrets.

La MEL se veut ambitieuse en matière de prévention et de réduction des déchets et porte le projet et la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP).



Au cours de l'année 2016, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLP (CCES), composée d'élus métropolitains ainsi que de partenaires institutionnels et associatifs, s'est réunie à plusieurs reprises afin de définir les propositions d'actions à mettre en place pour répondre aux objectifs fixés par la MEL : atteindre une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la métropole en cinq années (2017-2021), ce qui représente une diminution d'environ 66 000 tonnes, soit 60 kg par habitant (actuellement, un habitant métropolitain produit plus de 500 kg de déchets par an).

Parallèlement, au printemps 2016, une concertation publique a été organisée auprès des habitants métropolitains. Celle-ci a permis à la CCES d'enrichir le programme.

Le 29 juin 2016, la Commission Consultative a adopté à l'unanimité le projet du PLP.

Le 2 décembre 2016, le Conseil Métropolitain l'a également adopté à l'unanimité.

LES GRANDS PRINCIPES DU PLP : (LES 33 ACTIONS DU PLP SONT REPRISES EN ANNEXE)

Au cours des cinq années du PLP, afin de rechercher l'efficacité maximale de son action en faveur de la réduction des déchets, la MEL érige en principe premier l'expérimentation de diverses actions, sur la base des propositions formulées conjointement par la MEL et les communes. Chaque expérimentation sera suivie d'une évaluation afin d'identifier et, à terme, de généraliser les actions qui s'avéreront les plus optimales.

L'ensemble de ces actions sera organisé et mis en œuvre en partenariat très étroit avec les communes de la Métropole, relais indispensables sur les différents territoires. Les expérimentations conduites entre la MEL et les communes mobiliseront des acteurs locaux, et notamment les associations.

En effet, l'efficacité même des actions nécessite une implication de tous les acteurs concernés et la diffusion de l'information au plus près des citoyens.

L'objectif est de développer un programme pertinent, en prise avec la réalité locale, pour aboutir à des résultats concrets.

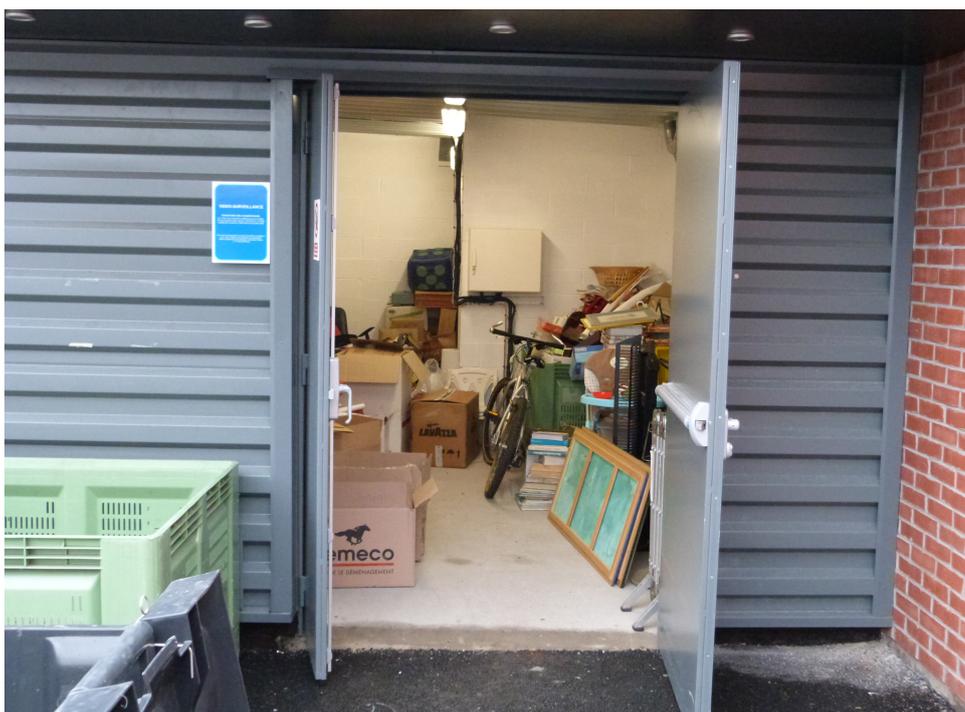
Pour parvenir à ses objectifs de réduction des déchets, la MEL a programmé un budget de 2,255 millions d'euros sur la période 2017-2021.

RÉEMPLOI

La Métropole a choisi de pérenniser la filière réemploi en déchèterie et pour les encombrants sur rendez-vous, en lançant une procédure de marché public pour la collecte, le tri et la vente des objets de réemploi. Deux structures ont été attributaires d'un marché : L'association Adélie et l'entreprise Envie 2e nord.

612 tonnes d'objets du réemploi ont été collectées en 2016, (491 tonnes en 2015).

Ce marché s'achèvera au premier trimestre 2017 pour être reconduit dès le deuxième trimestre 2017.



ACTIONS DE SENSIBILISATION

SENSIBILISER LES MÉTROPOLITAINS

La MEL a pour objectif de sensibiliser petits et grands aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux d'une gestion durable des déchets. Afin d'améliorer la qualité du tri, le programme de sensibilisation des habitants déployé depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire se poursuit grâce à la mise à disposition des différents outils de communication tels que les sensibilisations à domicile, les expositions et stands d'information, les animations pédagogiques, les visites des sites de traitement de déchets ménagers et le Bus Info Tri. Parallèlement, 13 007 personnes ont téléphoné aux numéros verts métropolitains pour obtenir des renseignements sur la collecte sélective, sur les déchets encombrants ou les déchèteries.

Afin d'améliorer la qualité du tri, 17 720 actions de sensibilisation ont été menées directement par des agents de la MEL auprès des habitants, des commerçants et administrations.

De plus, une information spécifique sur l'évolution de la collecte des encombrants a été distribuée en porte-à-porte à plus de 190 000 logements.

Pour répondre à un besoin constant d'information de la population, la MEL fait appel à un prestataire privé pour permettre encore plus d'actions à domicile : la société L&M. Une dizaine d'animateurs de cette société réalise des actions de contrôle de tri des déchets, mais aussi de sensibilisations. En 2016, cette société a réalisé 34 968 sensibilisations sur la métropole et a contrôlé le tri dans plus de 4 542 bacs ou sacs présentés à la collecte. Ces sensibilisations font suite à des anomalies de tri constatées par les équipages de collecte (58 417 sacs ou bacs n'ont pas été collectés en 2016, suite notamment à des erreurs de tri importantes). Les anomalies de tri sont aussi constatées par les contrôleurs enquêteurs de la MEL suite aux différents contrôles organisés. Un tableau repris en annexe détaille toutes les interventions de sensibilisation menées sur chaque commune (cf. annexe)

SENSIBILISATION

EN PORTE À PORTE

PAR LA MEL

17 720 actions

PAR L&M

34 968 actions

N°VERT COLLECTE DE LA
MEL

7 817 appels

N°VERT ENCOMBRANTS DE
LA MEL

5 190 appels

L & M

Société spécialisée dans la communication en matière de déchets. Marché pour la sensibilisation des usagers et le contrôle du tri avant collecte.

Durée : 4 ans

Lieu : Avenue de Dunkerque à Lomme

Capital : 100 000 euros





La sensibilisation du public est assurée aux animations, aux réunions d'information, aux tenues de stands programmées par les communes, les écoles de consommation, ou grâce aux interventions lors des semaines de la réduction des déchets ou du Développement durable.

LE «JEU TÉMOIN», LES RÉUNIONS PUBLIQUES ET LES STANDS PRÉVENTION

L'animation le « jeu témoin », conçue pour les adultes, est axée sur la prévention, la consommation et l'achat des produits qui génèrent des déchets d'emballage au sein du foyer. Elle est présentée dans les centres sociaux, les écoles de consommateurs sur simple demande.

L'ensemble des actions de sensibilisation sur le thème de la prévention des déchets sont réalisées par un animateur de la direction des Déchets ménagers.

700 personnes
31 interventions

L'ANIMATION "LOMBRICOMPOSTAGE"

Cette animation est destinée au public scolaire depuis septembre 2015 pour montrer aux élèves comment les biodéchets peuvent être dégradés naturellement, avec peu de moyens, par des vers de compost. C'est donc bien un acte de prévention de production de déchets mais aussi un moyen de limiter l'incinération de ce type de déchets collectés en mélange avec les déchets non recyclables dans les établissements scolaires.

392 personnes
19 interventions



LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Ces animations sont effectuées en milieu scolaire par les animateurs de la MEL. Elles permettent de sensibiliser un jeune public entre 5 et 12 ans aux enjeux du tri et de la valorisation en adéquation avec les programmes officiels de l'Éducation Nationale.

Quatre animations différentes et complémentaires sont proposées aux enseignants et enfants des écoles primaires de la métropole : Poubelle Parade en maternelle, les Jeux Olympiques de la Forêt en CP et CE1, Cyréel en CE2, CM1 et CM2 et Fort Cycler en 6ème et 5ème pour les classes de collèges.

Une animation à destination des enfants de 6 à 10 ans accueillis dans les centres de loisirs des communes membres de la MEL permet de poursuivre la démarche de sensibilisation des enfants au tri, au recyclage et à la valorisation, et à la réutilisation, sous la forme de grands jeux traditionnels réalisés en centres de loisirs.

7 217 enfants
297 interventions

LE BUS INFO TRI

Les animateurs du «Bus Info Tri» sont chargés de la sensibilisation sur la politique métropolitaine de gestion des déchets auprès de tous les publics.

Le Bus Info Tri roule au gaz et permet de répondre aux nombreuses questions des petits et des grands sur la collecte sélective, les déchets encombrants, le réemploi, les différentes valorisations, le recyclage, etc.

Le bus permet également d'informer la population sur la prévention des déchets.

7 972 enfants
353 interventions



VISITES DE SITES MÉTROPOLITAINS

Des visites des centres de tri à Halluin et à Lille-Loos, du Centre de Valorisation Énergétique, du Centre de Valorisation Organique et des déchèteries sont menées par les guides du service Pédagogie et animation et se déroulent dans des circuits de visites aménagés afin de garantir la sécurité des visiteurs.

6 253 personnes

278 visites



LA CONCERTATION

Par le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS), il est précisé que le préfet peut créer, autour des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation, une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par ces installations le justifient. Ces commissions se substituent aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et aux commissions locales d'information et de surveillance (CLIS). Le décret en précise les modalités de constitution et de fonctionnement. La commission de suivi de site réunit des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés des ICPE. Elle a vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du public. La CSS s'est réunie une fois en 2016 au CVE.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux «déchets ménagers» (CCSPL) est composée d'élus et d'associations. Elle se réunit notamment afin d'émettre un avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et sur la mise en place de nouveaux contrats de délégation de service public.

Depuis 2011, d'importantes phases de concertation entre les services de la MEL, les élus et les services techniques des villes dans le cadre de la nouvelle collecte des déchets encombrants sont organisées.

LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

chap.04

Les indicateurs de performance de la MEL	<i>pages 43 à 48</i>
Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes	<i>page 49</i>
Montant annuel des principales prestations et modalités d'exploitation rémunérées à des entreprises	<i>page 50</i>
Montant annuel global des dépenses	<i>page 51</i>
Modalité d'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	<i>page 52</i>
Produits des droits d'accès aux centres de traitement (dont la collectivité est maître d'ouvrage)	<i>page 52</i>
Présentation des coûts de la collecte et de traitement de la MEL	<i>pages 53 à 56</i>

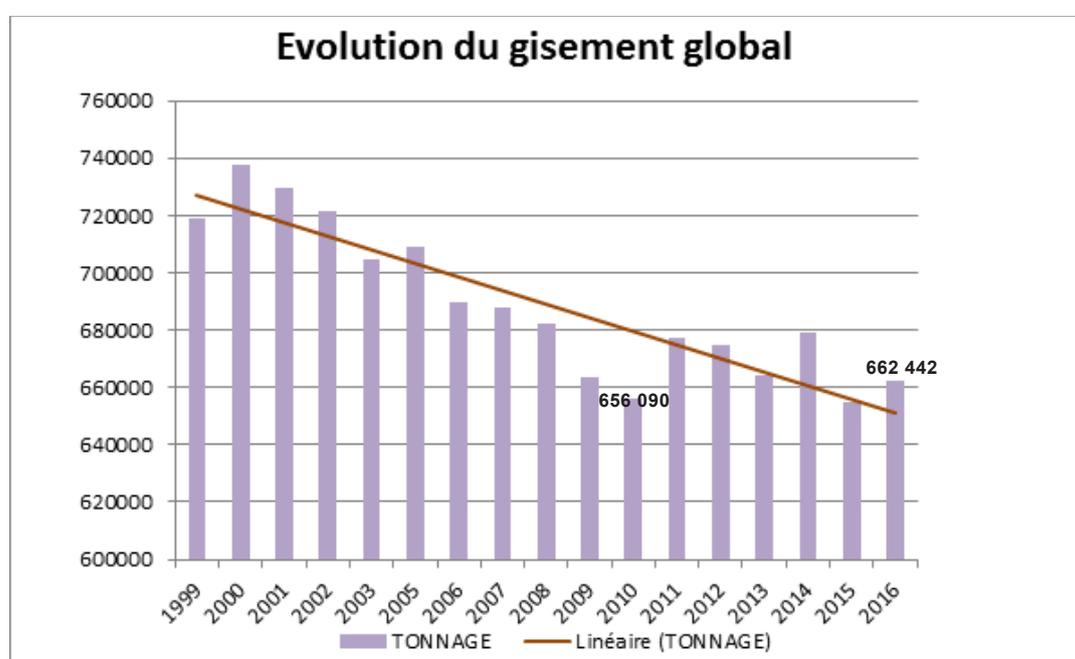
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 2016 POUR LA MEL

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :

Pour la MEL l'indice de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés par rapport à 2010 est de -0,10%.

Ce taux correspond à une augmentation de 6352 tonnes du gisement global. Dans le détail, on observe les évolutions suivantes :

- les ordures ménagères ont baissé de 3%
- les encombrants ont augmenté de 9%
- les déchets des commerçants et des administrations sont restés stables.



Sur une plus grande période, on constate néanmoins que la production de déchets sur le territoire suit une courbe descendante.

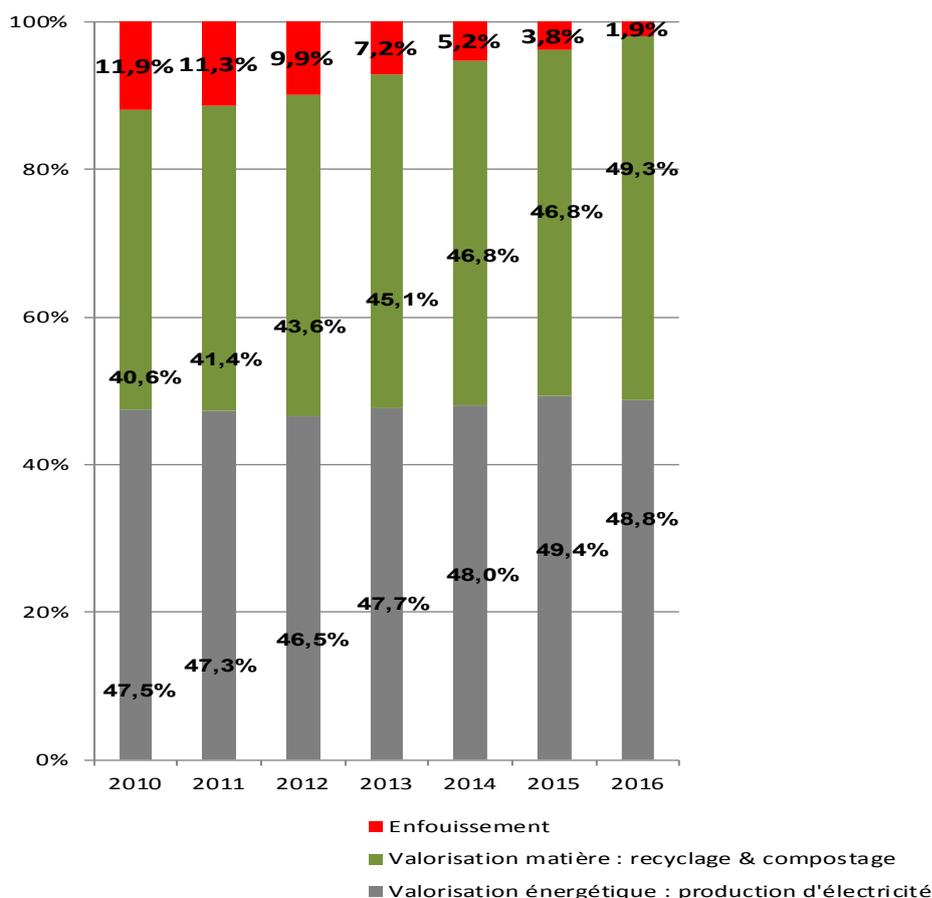
La forte baisse du gisement observée en 2009 et 2010 (principalement sur le flux encombrant), est à mettre en relation avec la crise financière qui a touché la France à cette période et qui s'est accompagnée d'une forte baisse de la consommation.

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX MIS EN ENFOUISSEMENT ET TAUX DE VALORISATION MATIÈRE GLOBAL :

Pour 2016, le taux d'enfouissement des déchets non dangereux se porte à 1,9%.

Cette forte baisse est due notamment au développement du maillage de déchèteries disponible sur le territoire et à l'évolution de la collecte des encombrants.

Taux de valorisation gisement global



La réduction de l'enfouissement s'est opérée au profit de la valorisation matière.

Les taux de valorisation pour la MEL en 2016 sont les suivants :

- Valorisation matière 49,3%
- Valorisation énergétique 48,8%
- Valorisation globale 98,1%

PERFORMANCE DE TRI DES HABITANTS :

La MEL dispose d'un marché de caractérisation des déchets collectés permettant de mesurer la composition des différents flux collectés. La composition des collectes permet d'observer le geste de tri de l'habitant et son évolution dans le temps.

- Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la composition des collectes d'ordures ménagères résiduelles.

Composition moyenne d'une poubelle d'ordures ménagères en kg / habitant / an					
Déchets Résiduels	Déchets organiques	Acier et aluminium	Papiers, cartons, et briques alimentaires	Bouteilles et flacons plastiques	Verre
97,4 kg	73,1 kg	4,1 kg	23,8 kg	2,7 kg	6,3 kg

Ces résultats montrent que 50% des déchets présentés par les habitants pourraient être orientés vers un autre mode de collecte (organique ou recyclable).

L'analyse réalisée sur la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles a également mis en avant que le gaspillage alimentaire s'élevait à 11 kg / habitant / an.

- Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la composition des collectes recyclables. Elle reflète les performances de tri des habitants.

Composition moyenne d'une poubelle en kg / habitant / an					
Acier et aluminium	Papiers, cartons, et briques alimentaires	Bouteilles et flacons plastiques	Verre	Autres plastiques recyclables	Erreurs de tri
3,4 kg	38 kg	5,6 kg	39,4 kg	2 kg	7,7 kg

On constate que les collectes recyclables de la MEL sont de bonne qualité.

90% des déchets présentés par les habitants sont recyclables.

Néanmoins, l'analyse du gisement des Ordures Ménagères Résiduelles montre qu'il reste encore une marge de progression possible (37 kg/hab).

PERFORMANCE DE RECYCLAGE DE LA MEL :

Le tableau ci-dessous compare les performances de recyclage de la MEL aux performances de tri national.

Matériaux valorisés	Tonnages MEL 2016	Performances nationales 2015	Performances MEL 2016
Acier et aluminium	3 210 t	2,2 kg / hab / an	2,8 kg / hab / an
Papiers cartons et briques alimentaires	43 059 t	31,9 kg / hab / an	38,1 kg / hab / an
Flacons plastiques	6 742 t	4,7 kg / hab / an	6,0 kg / hab / an
Verre	31 038 t	29,6 kg / hab / an	27,5 kg / hab / an
Performances globales	84 902 t	68,4 kg / hab / an	74,44 kg / hab / an

Cette année encore les performances de tri de la MEL sont supérieures à la moyenne nationale pour la majeure partie des matériaux.

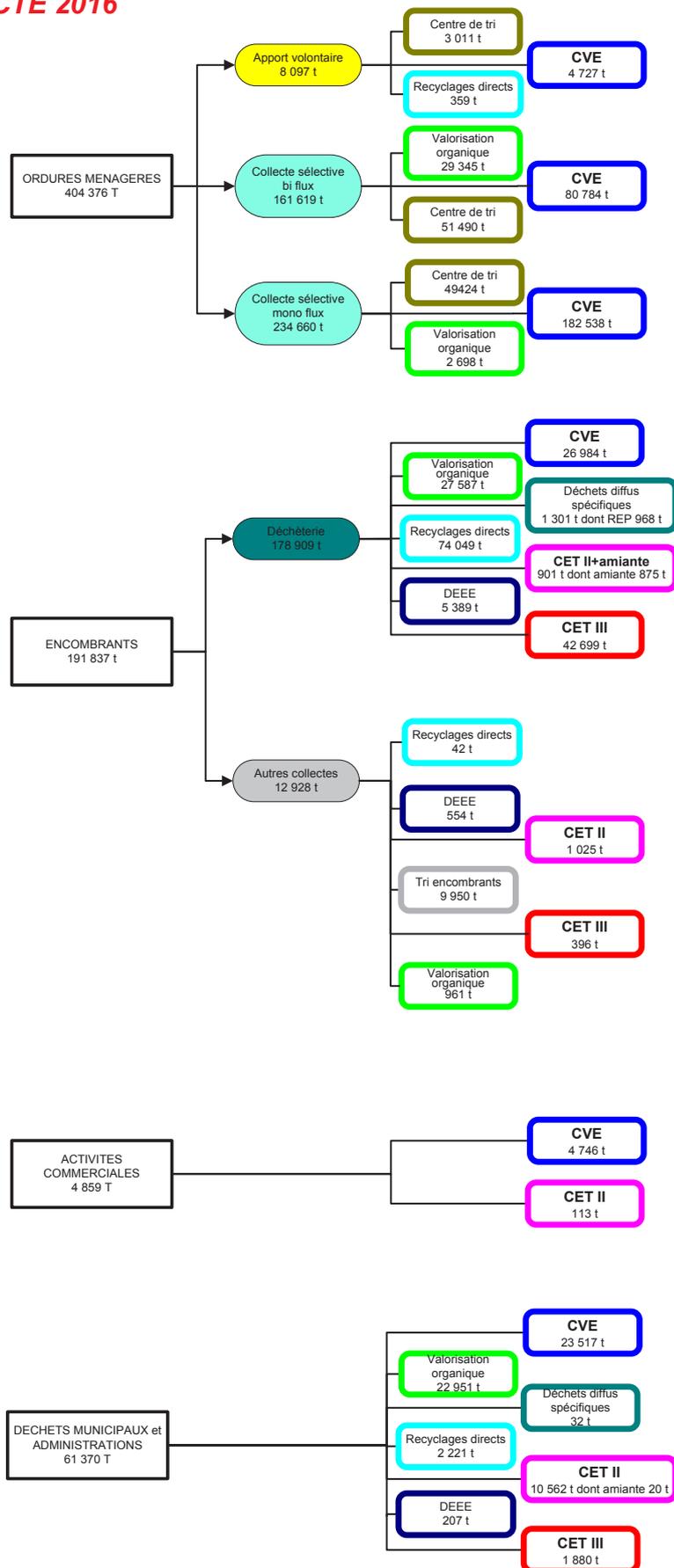
LES TONNAGES TRAITÉS EN 2016 PAR RAPPORT À 2015 :

GISEMENT GLOBAL		
	2015	2016
Ordures ménagères	400 792 tonnes	404 376 tonnes
Encombrants	188 452 tonnes	191 837 tonnes
Autres collectes	5 999 tonnes	4 859 tonnes
Déchets municipaux et administrations	60 144 tonnes	61 370 tonnes
Total	654 787 tonnes	662 442 tonnes

LES DECHETERIES EN CHIFFRES		
	2015	2016
Fréquentation globale	1 530 014	1 730 591
Tonnage global	163 302 tonnes	178 910 tonnes
Taux de valorisation matière	81,74 %	83,69 %
Taux de valorisation énergétique	17,09 %	15,81 %
Taux d' enfouissement CET2	1,17 %	0,50 %
Taux de valorisation global	98,83 %	99,50 %

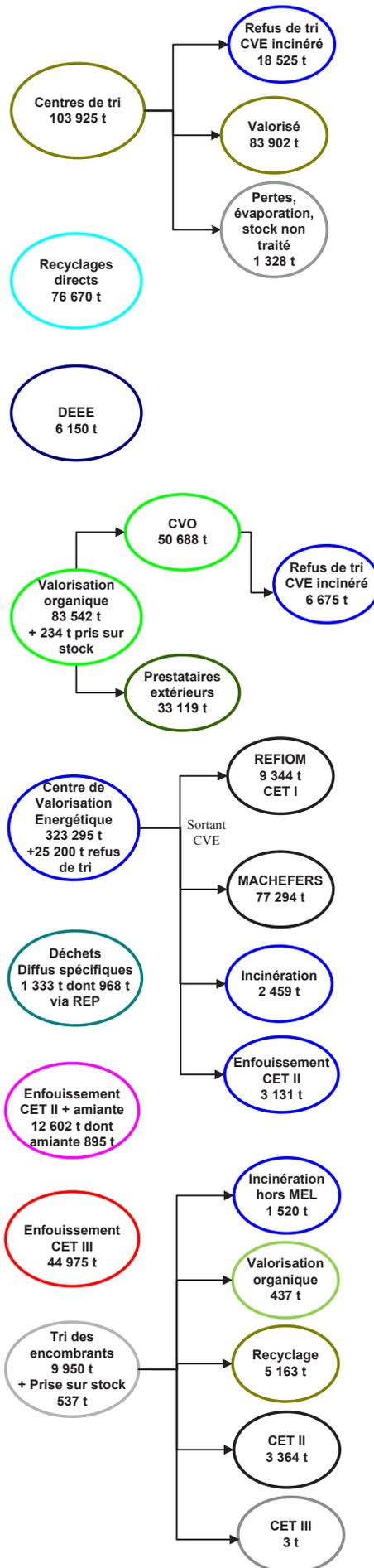
Récapitulatif des déchets collectés (en tonnes)			2016
	2015	2016	kg/par hab
Porte à porte			
Déchets recyclables			
▶ <i>Fibreux</i>	21 843	21 336	41,4
▶ <i>Flaconnages</i>	29 750	30 154	58,4
▶ <i>Recyclables en mélange</i>	49 644	49 424	80,6
Biodéchets	29 634	32 043	62,1
Déchets non recyclables	262 117	263 322	233,2
Colonnes d'apport volontaire			
Déchets recyclables			
▶ <i>Fibreux</i>	1 466	1 366	52,6
▶ <i>Flaconnages</i>	426	445	17,1
▶ <i>Verre</i>	419	359	13,8
▶ <i>Recyclable en mélange</i>	1 182	1 200	46,2
Déchets non recyclables	4 311	4 727	181,8
Global			
Déchets recyclables :	104 730	104 284	92,36
Déchets non recyclables :	266 429	268 049	237,4
Biodéchets :	29 634	32 043	62,1
Total :	400 792	404 376	358,2

**GISEMENT GLOBAL RÉPARTI
PAR COLLECTE 2016**



GISEMENT TOTAL 2015 : 654 787 TONNES
GISEMENT TOTAL 2016 : 662 442 TONNES

GISEMENT GLOBAL RÉPARTI PAR EXUTOIRE 2016



MONTANT GLOBAL ET DÉTAILLÉ DES DIFFÉRENTES AIDES PUBLIQUES ET DES SOUTIENS REÇUS D'ORGANISMES

Nom	Périmètre	Valeur de soutien pour l'année en €		
		Opérationnel	Financier	
Eco Emballage	Fibreux et flaconnage		X	12 614 785
Eco Folio	Papier		X	1 334 544
Eco Système (OCA DEEE)	DEEE	X	X	597 932
Eco mobilier	Mobilier	X	X	972 489
Eco DDS	DDS	X	X	42 510
ADEME	Rénovation déchèteries			224 920

Ces montants correspondent aux soutiens applicables à l'année 2016, indépendamment de la date de perception réelle de la recette.

Un éco-organisme est une structure (société, consortium, collectivité) qui assume la responsabilité financière et organisationnelle des producteurs pour la gestion des produits en fin de vie. Leur mission s'inscrit dans un principe fondateur qui est la Responsabilité Elargie du Producteur. Cette notion désigne des démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur de produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets finaux ou intermédiaires générés par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché. C'est une des solutions cherchant à internaliser les coûts externes d'un produit jusqu'à sa fin de vie, et à réduire la production de déchets.

Souvent les producteurs s'associent en filière pour gérer collectivement cette responsabilité. Les producteurs (fabricants) nationaux, comme les importateurs de produits et leurs distributeurs (pour les produits de leurs propres marques) en ont la responsabilité, y compris de financer la collecte sélective et le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits.

L'ADEME participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS ET MODALITÉS D'EXPLOITATION RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Prestation	Prestataire	DSP*	Marché	Page**	Montant en €	
					2015	2016
Pré-collecte	Plastic Omnium - Citec		X	12	4 804 740	5 012 700
Collectes	Esterra - Lilébo		X	12	54 719 801	56 460 843
Collectes des encombrants	Esterra		X	19	6 182 519	5 720 351
Exploitation des déchèteries	Esterra		X	16	10 643 335	13 764 334
Exploitation des centres de tri	SPL TRISELEC	X		27	11 554 448	10 427 950
Valorisation énergétique	Valnor	X		29	13 895 072	13 631 086
Valorisation organique	Carbiolane	X		27	5 624 865	5 659 703

DSP* > délégation de service public

page** > renvoi à la page concernée

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES

BILAN FINANCIER 2016	
DEPENSES	
Charges à caractère général	120 903 145
Charges de personnel	3 561 411
Charges de structure	2 111 358
Taxe foncière	2 018 554
Autres charges de gestion courante	15 000
Charges financières	4 602 161
Charges exceptionnelles	-
Amortissement de la dette	19 559 090
Dépenses d'investissement	1 754 312
Total dépenses	154 525 029
RECETTES	
Recettes issues de la TEOM	161 160 699
Recettes de fonctionnement hors TEOM	16 011 448
Total des recettes	177 172 147
DEPENSES- RECETTES	
Différence (dépenses - recettes)	- 22 647 118

MODALITÉ DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les recettes du service sont composées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), des recettes provenant des éco-organismes pour le recyclage de certaines catégories de déchets ainsi que des recettes d'exploitation.

Les charges correspondent à la compilation des coûts de fonctionnement, des coûts payés aux prestataires chargés d'assurer des missions de collecte et de traitement et des charges d'amortissement supportées par la collectivité (ces montants intègrent les investissements des moyens de collecte et le coût de la construction des équipements de collecte et de traitement auxquels viennent s'ajouter le coût des travaux d'adaptation nécessaire à leur maintien en état).

MODALITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été choisie comme principal vecteur de financement. Elle répond aux dispositions des articles 1520 à 1526 du Code Général des Impôts.

La T.E.O.M n'est pas en lien direct avec le service rendu. C'est une taxe fiscale additionnelle à la taxe sur les propriétés bâties qui suit les variations de cette dernière. Son taux est voté chaque année par le conseil métropolitain. Il est le même pour l'ensemble des communes de la MEL, il est de 16,88% en 2016 (identique à 2015).

Elle est obligatoire pour le contribuable puisque le fait de ne pas utiliser le service ne le dispense pas de la taxe. Le propriétaire qui loue l'habitation peut en demander le remboursement à l'occupant.

PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT (DONT LA COLLECTIVITÉ EST MAÎTRE D'OUVRAGE)

En 2016, les centres de traitement de la MEL n'ont pas reçu de déchets autres que ceux issus des Déchets Ménagers et Assimilés réalisés sur son territoire.

PRÉSENTATION DES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE LA MEL

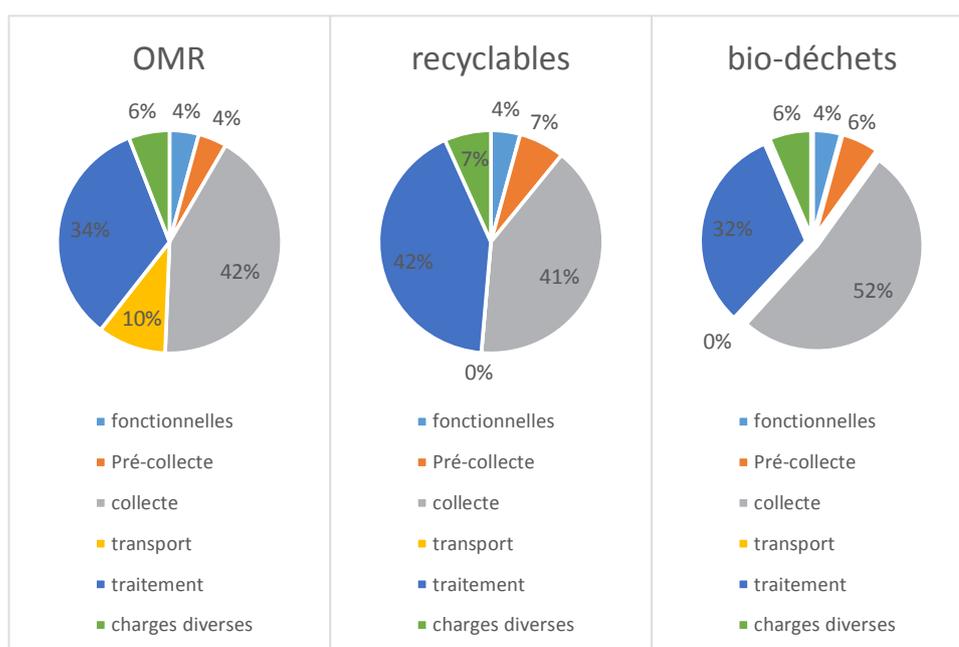
Les tableaux ci dessous reprennent les coûts par flux et tous les flux confondus avec la représentation de la charge par étape.

COLLECTE EN PORTE A PORTE

Coûts à la tonne € TTC	Coût total des déchets collectés en porte à porte		
	OMR **	recyclables	bio-déchets
Coût complet	231,73 €	414,82 €	421,95 €
Coût aidé *	198,79 €	232,37 €	385,76 €

Coûts à l'habitant € TTC	OMR	recyclables	Bio-déchets
Coût complet	54,04 €	37,08 €	24,01 €
Coût aidé	46,36 €	20,77 €	21,95 €

Répartition des charges	OMR	recyclables	Bio-déchets
fonctionnelles	4%	4%	4%
Pré-collecte	4%	7%	6%
collecte	42%	41%	52%
transport	10%	0%	0%
traitement	34%	42%	32%
charges diverses	6%	7%	6%



* coût aidé = coût complet déduction faite des subventions et recettes perçues

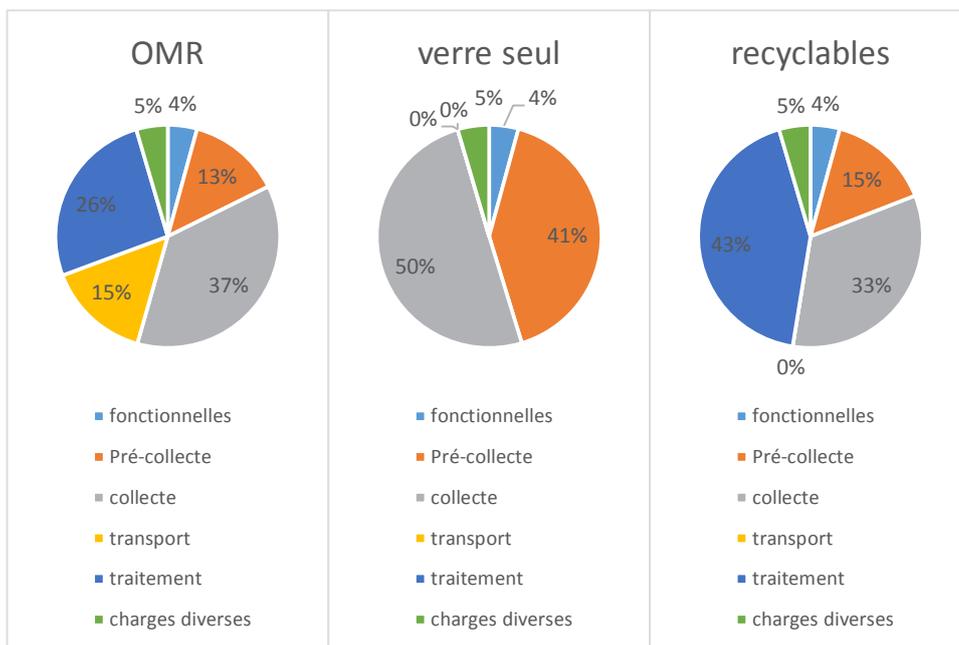
** OMR = Ordures Ménagères Résiduelles

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Coût total des déchets collectés en apport volontaire			
Coûts à la tonne € TTC	OMR	verre seul	recyclables
Coût complet	297,41 €	94,11 €	405,14 €
Coût aidé	253,10 €	68,91 €	228,39 €

Coûts à l'habitant € TTC	OMR	verre seul	recyclables
Coût complet	54,07 €	1,30 €	46,91 €
Coût aidé	46,02 €	0,95 €	26,45 €

Répartition des charges	OMR	verre seul	recyclables
fonctionnelles	4%	4%	4%
Pré-collecte	13%	41%	15%
collecte	37%	50%	33%
transport	15%	0%	0%
traitement	26%	0%	43%
charges diverses	5%	5%	5%

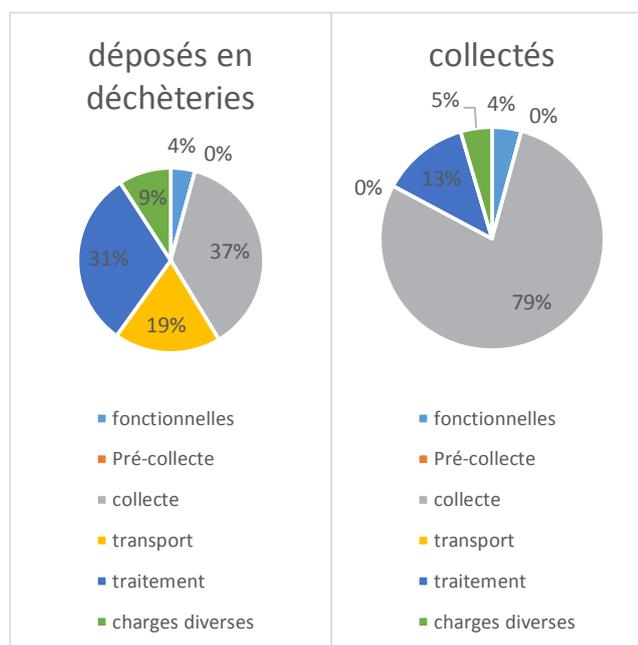


COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Coûts à la tonne € TTC	Coût total des déchets encombrants	
	déposés en déchèteries	collectés
Coût complet	104,93 €	691,17 €
Coût aidé	83,87 €	689,11 €

Coûts à l'habitant € TTC	déposés en déchèteries	collectés
	Coût complet	16,63 €
Coût aidé	13,29 €	7,26 €

Répartition des charges	déposés en déchèteries	collectés
fonctionnelles	4%	4%
Pré-collecte	0%	0%
collecte	37%	79%
transport	19%	0%
traitement	31%	13%
charges diverses	9%	5%

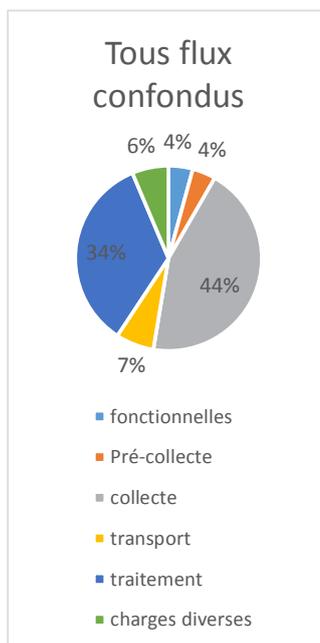


TOUS LES FLUX CONFONDUS

Coûts à la tonne € TTC	Tous flux confondus
Coût complet	240,04 €
Coût aidé	209,10 €

Coûts à l'habitant € TTC	Tous flux confondus
Coût complet	140,84 €
Coût aidé	122,68 €

Répartition des charges	TOTAL
fonctionnelles	4%
Pré-collecte	4%
collecte	44%
transport	7%
traitement	34%
charges diverses	6%



LES ANNEXES

Annexe 1

COMMUNE	Nbre personnes sensibilisées en porte à porte	Nbre enfants animations pédagogiques	Nbre enfants + adultes bus info tri	Nbre enfants + adultes visites de site	Nbre personnes prévention des déchets	Nbre personnes animation lombricompostage	Nbre de stop pub distribués
ANSTAING	581						
ARMENTIERES	224	209	93	10	55		
BAISIEUX	66						
BEAUCAMPS LIGNY	0						
BONDUES	167	50	139	42			
BOUSBECQUES	41		330	193			
BOUVINES	0	23	33				
CAPINGHEM	14						
CHERENG	0						
COMINES	26	52	178			47	
CROIX	807		70	46	100		1000
DEÛLEMONT	0						
DON	77						
EMMERIN	1						
ENGLOS	9						
ENNETIERES EN WEPPES	0						
ERQUINGEM LE SEC	0						
ERQUINGHEM LYS	0						
ESCOBECQUES	0						
FACHES THUMESNIL	5364	196	78				3000
FOREST / MARQUE	19						
FOURNES EN WEPPES	1						
FRELINGHIEN	4		347	51			
FRETIN	1	97				24	
GRUSON	0	78	235	111			
HALLENNES LEZ HAUBOURDIN	12	101					
HALLUIN	88	154		98			40
HANTAY	0						
HAUBOURDIN	1941	165		10			100
HELLEMES	181			32			
HEM	262		325	184			
HERLIES	10						
HOUPLIN ANCOISNE	15		21				
HOUPLINES	2	134	101	33		40	
ILLIES	0	23		20			
LA BASSEE	24						
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	2221	137					
LA MADELEINE	1035	222		6			
LAMBERSART	169	159		56			
LANNOY	4						
LEERS	45						
LESQUIN	2416	104	91	8			
LEZENNES	94						
LILLE	4164	508	234	1310	160	4	1700

COMMUNE	Nbre personnes sensibilisées en porte à porte	Nbre enfants animations pédagogiques	Nbre enfants + adultes bus info tri	Nbre enfants + adultes visites de site	Nbre personnes prévention des déchets	Nbre personnes animation lombricompostage	Nbre de stop pub distribués
LINSELLES	135	609	142				
LOMME	1445	550		264	10		400
LOMPRET	62	81	36				
LOOS	6015	22	366	31	80		
LYS LEZ LANNOY	196						
MARCQ EN BAROEUL	1256	254	172	106			
MARQUETTE	866				45		
MARQUILLIES	3		1315				
MONS EN BAROEUL	785		22	32			
MOUVAUX	303	131	197	11			
NEUVILLE EN FERRAIN	2831	75	137	110		77	
NOYELLES LEZ SECLIN	7		93				
PERENCHIES	6	244		30		45	500
PERONNE EN MELANTOIS	0	88					
PREMESQUES	6						
QUESNOY/DEULE	1837						
RONCHIN	886	82			17		
RONCQ	142	113					
ROUBAIX	4930	356	706	559	108	25	400
SAILLY LEZ LANNOY	20			26			
SAINGHIN EN MELANTOIS	2						400
SAINGHIN EN WEPPEES	39						
St ANDRE LEZ LILLE	219		60				100
SALOME	14		188				
SANTES	92	126	178	28	100		
SECLIN	254	182		29	15		1300
SEQUEDIN	57	55		2			
TEMPLEMARS	32	95				52	
TOUFFLERS	30						
TOURCOING	3131	666	1073	1049			100
TRESSIN	0	42					
VENDEVILLE	11						
VERLINGHEM	3			3			
VILLENEUVE D'ASCQ	4582	744	335	725		18	
WAMBRECHIES	71			31			
WARNETON	0						
WASQUEHAL	235		101	62	10		300
WATTIGNIES	846	108	60	112			
WATTRELOS	1128	182	198	34			
WAVRIN	2						
WERVICQ	41		97				
WICRES	0						
WILLEMS	83		153	52			
HORS MEL				702			
TOTAUX	52 688	7 217	7 972	6 253	700	392	9 340

Annexe 2

LE PLP PROPOSE 33 ACTIONS RÉPARTIES EN SIX AXES :

AXE 1 : DEVENIR ÉCO-EXEMPLAIRE

Cet axe a pour but de créer une dynamique d'éco-exemplarité sur le territoire de la MEL, en partenariat avec les communes volontaires.

Ce réseau MEL/communes sera un socle commun de pilotage et de décision pour la mise en œuvre des actions du PLP.

D'autre part, un réseau interne d'éco-exemplarité sera mis en place au sein de l'institution même de la MEL.

AXE 2 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DE JARDIN

Une des actions phare de cet axe est l'expérimentation du compostage collectif en pied d'immeuble et dans les jardins partagés (le projet PLP porte sur plus de 8200 foyers), prioritairement dans les zones urbaines où il n'existe pas de collecte des biodéchets.

Au sein de cet axe, seront également mises en œuvre des actions visant à la pratique du compostage individuel et au jardinage au naturel, à l'adoption de poules, au lombrics-compostage, à la lutte contre le gaspillage alimentaire,...

Ainsi, pour répondre à l'exigence légale de solutions « bio déchets » dans chaque foyer avant 2025, la MEL développera, sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en place progressive, simultanée et complémentaire, de composteurs collectifs et de toute autre solution technique permettant d'atteindre l'objectif légal.

Au terme de ces expérimentations et de leur évaluation, les dispositifs les plus efficaces seront généralisés (montée en puissance du déploiement) pour offrir, à l'horizon 2025, des solutions adaptées permettant à tous les habitants de ne plus jeter leurs biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

AXE 3 : S'ENGAGER VERS L'ÉCO-CONSUMMATION

Les familles « Zéro déchet »

Pour favoriser une réduction significative des quantités de déchets produites par un foyer, des « familles zéro déchet » seront développées sur le territoire métropolitain, en partenariat étroit avec les communes et les habitants volontaires de la Métropole.

Dans ce contexte, des actions partenariales avec le service « Développement durable et transition énergétique » de la MEL sont engagées pour permettre la mise en place, dès 2017, d'un dispositif « familles zéro déchet », à l'exemple de celui développé à Roubaix dans le cadre de sa politique « zéro déchet » mais aussi dans certaines autres communes (Lille, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Bondues,...).

Pour atteindre ces objectifs, la MEL proposera un socle commun à l'ensemble des communes pour leur permettre de s'engager de manière complémentaire au dispositif proposé (création de groupes d'échanges, retours d'expériences des communes déjà engagées dans ce dispositif,...).

Afin de soutenir la participation active des foyers volontaires, des expérimentations d'incitation positive à la

réduction des déchets (éco-bonus) seront mises en place par la MEL.

La valorisation des gestes de prévention au sein des foyers

Afin d'accompagner la démarche « Zéro déchet » développée à Roubaix, la MEL conduira, sur un secteur géographique défini avec la ville (environ 500 foyers), et dans le cadre d'une tournée spécifique de collecte des biodéchets, une expérimentation d'une année permettant d'apprécier l'évolution des volumes de déchets, y compris celle des biodéchets.

Ce type d'expérimentation sera également développé sur la Ville de Lille et couplé à une expérimentation de compostage collectif déjà initiée par la commune dans deux quartiers. Cette initiative locale sera co-portée par la MEL.

L'appréciation des évolutions du volume des déchets et de la qualité du tri dans les bacs s'effectuera par enquêtes, et celle-ci s'accompagnera d'actions de sensibilisation des foyers participant à l'expérimentation.

Cette expérimentation permettra ainsi d'organiser une démarche dynamique auprès des habitants et s'accompagnera d'une incitation positive à la réduction des déchets (expérimentation d'éco-bonus).

La réduction des déchets d'emballages

L'objectif de l'axe 3 est aussi de favoriser la réduction des déchets d'emballages par des gestes éco-exemplaires : autocollant « stop-pub » sur les boîtes à lettres, sacs réutilisables, y compris pour les achats en vrac, consommation de l'eau du robinet en verre ou en carafe, réduction des textiles sanitaires jetables,...

Des actions de sensibilisation seront également menées, en collaboration avec les grandes surfaces volontaires (établissement de chartes d'engagement), pour permettre aux consommateurs de mesurer les avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable.

AXE 4 : FAVORISER LE RÉEMPLOI, LA RÉPARATION ET L'ÉVITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

L'objectif est de communiquer le plus possible autour du réemploi et de la réparation des objets par l'identification et le développement d'équipements appropriés :

- Meilleure visibilité du réemploi dans les déchèteries de la MEL en développant la communication visuelle au sein des déchèteries fixes et mobiles du territoire, ainsi que dans le cadre du service de ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Amélioration de la collecte des TLC (Textiles, Linge, Chaussures) pour réduire leur part dans la fraction des déchets non recyclables (cartographie des points de collecte, extension de ces points, ...)
- Promotion et soutiens aux « repair-café » dans les communes du territoire pour proposer des ateliers de réparation comme alternative à l'acte de jeter.
- création d'un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation (dont les pièces détachées).

AXE 5 : PARTICIPER AUX ACTIONS EMBLÉMATIQUES LOCALES, NATIONALES ET EUROPÉENNES

En matière d'expérimentation locale, la MEL accompagnera notamment les éco-événements et mettra en place des dispositifs pour accompagner la prévention et la réduction des déchets lors des grandes manifestations ou toute autre démarche citoyenne permettant d'agir sur la diminution des volumes de déchets.

L'objectif de cet axe est aussi de rendre visibles les actions mises en œuvre dans le PLP : s'inscrire dans les réseaux nationaux et européens, relayer et promouvoir les campagnes événementielles des communes, associations et autres structures de la MEL.

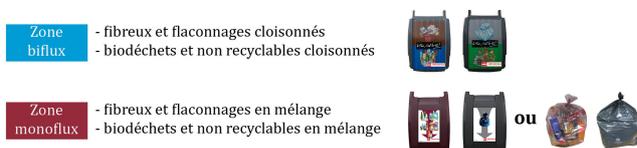
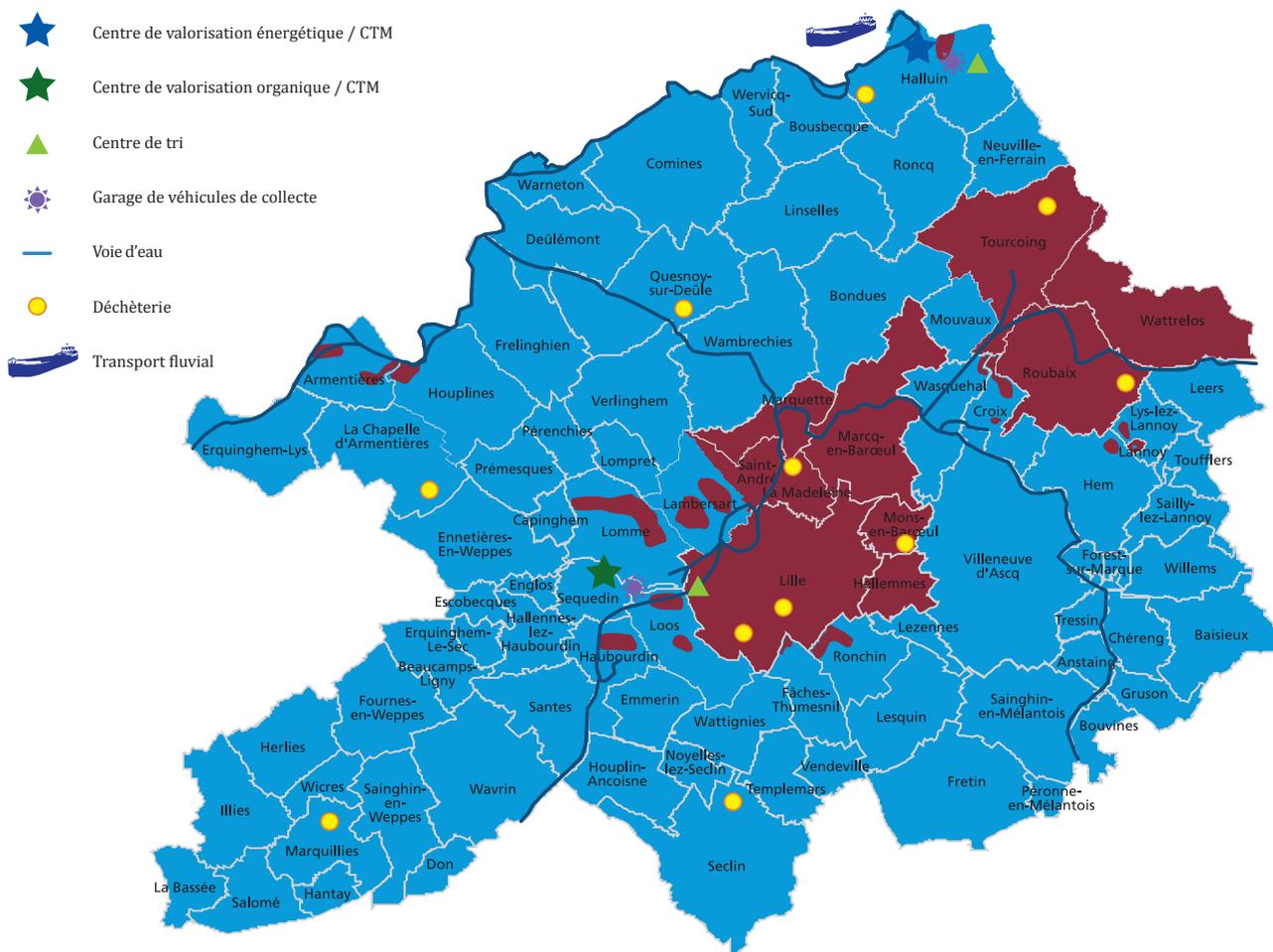
AXE 6 : DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION DÉDIÉS AU PLP

Il s'agit d'un axe «transversal» aux axes précédents qui permettra de bien identifier les actions du PLP et de mener des campagnes de communication au fur et à mesure de leur déroulement à l'échelle de la Métropole.

Ces actions seront en partie mises en place avec les outils de sensibilisation déjà existants au sein de la direction des Déchets ménagers (intégration de la thématique « prévention » au sein du bus «Info tri», des animations pédagogiques, des brochures...), mais aussi en développant de nouveaux outils (espace Web dédié à la prévention, expositions itinérantes dans les communes,...).

Annexe 3

LES TYPES DE COLLECTE ET SITES DE TRAITEMENT DE LA MEL



BIFLUX > déchets recyclables collectés une fois par semaine
> déchets non recyclables collectés une fois par semaine

MONOFLUX > déchets recyclables collectés une fois par semaine
> déchets non recyclables collectés deux fois par semaine

RAPPORT ANNUEL 2016

SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Conformément aux articles L 2224-17-1 et D 2224-1 à 5 du Code Général des collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présente notamment :

le territoire desservi, la collecte des déchets pris en charge par le service, la prévention des déchets mis en oeuvre, les traitements mis en place, les modalités d'exploitation du service public, les indicateurs, le financement.

collection **RAPPORT D'ACTIVITÉ**



1, rue du Ballon - CS 50749
59034 LILLE cÉDEX
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr

